RÉSIDENCE
SAINT VINCENT
LE GRAU-DU-ROI

LE GRAU DU ROI
PORT CAMARGUE

PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2026 - 2031

ACCOMPAGNER AUJOURD'HUI
PRÉPARER DEMAIN

Entre mer et terre, un ancrage pour demain

BIENVEILLANCE

RESPECT

CONVIVIALITÉ

OUVERTURE SUR LE TERRITOIRE

LE GRAU-DU-ROI
PORT CAMARGUE

Un lieu de vie où chaque histoire compte

Table des matières

INTRODUCTION 3

1. IDENTITE ET VALEURS DE LA STRUCTURE 5

- ORGANISME GESTIONNAIRE ET ORIENTATIONS 5
- PRESENTATION DE L'EHPAD SAINT VINCENT 5
- IDENTIFICATION DE L'EHPAD 8

2. MISSIONS 10

- PRESENTATION 10
- AUTORISATION 10
- CADRE REGLEMENTAIRE 11
- ORIENTATIONS STRATEGIQUES DES POLITIQUES PUBLIQUES 15

3. PUBLIC ACCOMPAGNE 19

- DONNEES DEMOGRAPHIQUES 19
- CARACTERISTIQUES ET TYPOLOGIE DES RESIDENTS 19
- BESOINS, ATTENTES, ET EVOLUTION DE L'ETAT DE SANTE DES RESIDENTS 20
- PRISE EN COMPTE DES RELATIONS AVEC L'ENTOURAGE 21

4. OFFRE DE SERVICES ET SON ORGANISATION 23

- OFFRE DE SERVICES, MODALITES D'ACCUEIL ET PRESTATIONS 23
- PRESTATIONS « SOINS » 24
- PRESTATIONS « VIE SOCIALE » 32
- PRESTATIONS « RESTAURATION » 36
- PRESTATIONS « HOTELLERIE » 37
- SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES 38
- ORGANISATION INTERNE DE L'OFFRE DE SERVICE 39
- ADMISSION 40
- PERSONNALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT 41
- ACCOMPAGNEMENT A LA FIN DE VIE 43
- PARTICIPATION SOCIALE, APPROCHE INCLUSIVE ET EXPRESSION DES RESIDENTS ET DES FAMILLES 44
- PARTENARIATS ET OUVERTURE SUR LE TERRITOIRE 46

5. PRINCIPES D'INTERVENTION 50

- PRINCIPES D'INTERVENTION 50
- GESTION DES PARADOXES ET QUESTIONNEMENT ETHIQUE 53
- POLITIQUE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE ET GESTION DES RISQUES 54
- STRATEGIE ET PREVENTION DU RISQUE INFECTIEUX 55
- PLAN BLEU ET GESTION DE CRISE 56
- SECURITE DES LOCAUX ET EQUIPEMENTS 57
- STRATEGIE NUMERIQUE ET SYSTEME D'INFORMATION 57
- POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE RESPONSABILITE SOCIETALE DES ENTREPRISES (RSE) 58

6. PILOTAGE ET FONCTIONS SUPPORTS 61

- ORGANIGRAMME, FONCTIONS ET DELEGATIONS 62
- GESTION DES EMPLOIS ET PARCOURS PROFESSIONNELS 64

- **RECRUTEMENT ET INTEGRATION** **65**
- **EVALUATION INDIVIDUELLE DES COMPETENCES** **66**
- **MANAGEMENT : DYNAMIQUE ET INTERDISCIPLINARITE** **66**
- **POLITIQUE DE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET QUALITE DE VIE DES CONDITIONS DE TRAVAIL** **68**
- **DIALOGUE SOCIAL** **69**

..... 71

7. OBJECTIFS D'EVOLUTION, DE PROGRESSION ET DE DEVELOPPEMENT 72

- **OBJECTIFS D'EVOLUTION DU PROJET D'ETABLISSEMENT** **72**
- **CIRCULATION DE L'INFORMATION** **73**
- **SUIVI ET ACTUALISATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT** **74**

CONCLUSION 75

ANNEXES 76

ANNEXE 1 : LISTE DES ABREVIATIONS **76**
ANNEXE 2 : METHODOLOGIE D'ELABORATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT **78**

INTRODUCTION

LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT, UN OUTIL QUI CONFORTE LES DROITS DES RÉSIDENTS

Le projet d'établissement est une obligation légale, instaurée par la loi N°2002-2 du 2 janvier 2002, et doit être révisé tous les cinq ans, conformément au Décret n°2024-166 du 29 février 2024.

L'article L.311-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) précise que chaque établissement ou service social et médico-social doit élaborer un projet définissant ses objectifs, en particulier en matière de coordination, de coopération, d'évaluation des activités et de qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement. Ce projet, révisé tous les cinq ans après consultation du Conseil de la Vie Sociale (CVS), doit garantir la transparence du fonctionnement de la structure.

Ce projet a pour objectif de garantir les droits des usagers et d'offrir aux résidents des prestations de qualité répondant à leurs besoins et attentes en termes de confort, de service, de soins et d'accompagnement.

FINALITES DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Au-delà de l'aspect réglementaire, l'élaboration ou la révision du projet d'établissement s'inscrit dans une démarche globale visant à mobiliser les ressources de manière cohérente, partagée et en adéquation avec les besoins spécifiques de la population accueillie.

Ainsi, le projet d'établissement permet la mise en œuvre d'objectifs définis dans une démarche d'amélioration continue de la qualité, tout en prenant en compte son environnement spécifique et son intégration dans le tissu social et médico-social.

Par ailleurs, il rend visibles les spécificités de l'établissement, les éléments de différenciation et valorise ainsi les pratiques professionnelles. Il est l'expression stratégique et opérationnelle de l'identité et des valeurs de la direction et des équipes pluridisciplinaires.

Ainsi, le projet d'établissement a aussi pour objectif de fédérer les équipes autour de cette démarche, d'impulser une culture de remise en cause et d'adaptation permanente pour faire évoluer les pratiques afin de répondre aux évolutions des besoins des résidents et de s'adapter aux besoins de chacun.

UN DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Le présent document est avant tout :

- Un document de référence pour les équipes et l'ensemble des destinataires,
- Un outil fédérateur pour l'ensemble du personnel qui accompagne la personne au quotidien autour de valeurs communes qui structurent l'accompagnement ;
- Un document traduisant une dynamique qui associe les parties prenantes

1ère partie :

Identité et valeurs

1. IDENTITE ET VALEURS DE LA STRUCTURE

▪ Organisme gestionnaire et orientations

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public rattaché à la mairie du Grau du Roi.

Le CCAS joue un rôle clé dans la politique sociale locale en lien étroit avec les services municipaux et dispose de sa propre autonomie administrative et financière. Il est l'organisme chargé de mettre en œuvre l'action sociale locale sous l'autorité du maire. Son action recouvre toutes les tranches de la population de la petite enfance aux personnes âgées.

Sa mission s'articule autour de trois grands axes :

- Bien grandir autour de l'enfant, de l'adolescent et des familles,
- Bien ensemble pour accompagner les initiatives solidaires et citoyennes des habitants et favoriser le lien social,
- Bien vivre pour l'accès aux droits et aux services pour tous les habitants.

Le CCAS du Grau du Roi gère les structures « Multi-Accueils (crèches), les services Enfance-Jeunesse (péri et extra scolaires), l'éducation, l'accompagnement social, le portage des repas, l'habitat Inclusif avec la résidence Christophe Collomb ainsi que l'EHPAD Résidence Saint Vincent.

Depuis le 1er janvier 2000, l'EHPAD Résidence Saint Vincent est géré par la commune sur la base d'un budget annexe du CCAS du Grau du Roi.
Le CCAS prévoit d'actualiser ses orientations stratégiques prochainement dans le cadre de la nouvelle mandature.

▪ Présentation de l'EHPAD SAINT VINCENT

Historique

La résidence Saint Vincent s'inscrit dans une histoire ancienne qui lui confère une notoriété certaine sur la commune, de nombreux graulens et graulennes ayant été hébergés dans cette institution.
Etablissement local, la résidence Saint Vincent est profondément ancrée dans la vie du territoire.

Quelques dates clés de l'établissement :

- 1853 : Création d'un Hospice Catholique au Grau-du-Roi. Cet établissement servait initialement de maison d'accueil pour les personnes dans le besoin et fonctionnait également comme un patronage.

- 1960 : Évolution vers un établissement pour seniors
- 1969 : L'accueil des personnes âgées débute, cohabitant avec des colonies de vacances jusqu'en 1988.
- 1999 : La commune du Grau-du-Roi devient propriétaire de l'établissement, qui sera, en 2000, géré par le CCAS.
- 2004 : Première convention tripartite avec le conseil général et l'agence Régionale de l'hospitalisation
- 2008 : Une extension et une réhabilitation majeures sont inaugurées en novembre, modernisant l'établissement pour mieux servir ses résidents.
- 2008 : Augmentation du nombre d'hébergements permanents et de places en accueil de jour, création du Cantou
- 2015 : Evaluation Externe et acquisition du logiciel Soins
- 2018 : Aménagement d'une rampe d'accès à l'entrée de l'EHPAD dans le cadre de la mise en conformité Ad'AP, ou (Agenda d'Accessibilité Programmée), et aménagement de cuisines dans chaque unité
- 2019 : Signature d'un contrat pluriannuel d'objectif et de moyen (CPOM) avec le Conseil départemental et l'Agence Régionale de Santé
- 2023 : Installation de fontaines à eau financées par l'Union Européenne dans le cadre d'un Plan d'Aide à l'investissement du Quotidien (PAIQ 2022) et installation de Pompe à chaleur, achat d'un Waterwheels (un fauteuil de plage avec roues de mise à l'eau destiné aux personnes à mobilité réduite)
- 2025 : Travaux de rénovation de la climatisation et du chauffage, changement de la centrale incendie et rénovation de 5 chambres
- 2026 : Rénovation de 5 chambres, évaluation HAS, réactualisation du projet d'établissement pour la période 2026/2031.

A ce jour, l'établissement a une capacité d'accueil de 70 lits et places, répartis entre

- Une unité Classique : pour les personnes âgées autonomes ou en perte d'autonomie (49 places).
- Une unité protégée « Cantou » (15 places) : destinée aux résidents atteints de la maladie d'Alzheimer ou de troubles neurodégénératifs apparentés.
- Un accueil de jour (6 places) : pour des personnes vivant encore à domicile mais nécessitant un accompagnement temporaire.

Localisation

Le Grau-du-Roi est une commune urbaine et littorale située plus précisément en Petite Camargue, dans le sud du département du Gard en région Occitanie.

Bien qu'elle se soit ainsi largement développée grâce au tourisme de masse, auquel elle doit notamment Port Camargue ou son Seaquarium, la ville a su garder son identité camarguaise. Le

Grau-du-Roi est ainsi renommé pour ses abrivados et bandidos qui ont lieu lors de sa fête votive, pour ses arènes entièrement dédiées à la course camarguaise ainsi que pour son vieux phare. L'est de la commune est occupé par la pointe de l'Espiguette, une vaste zone naturelle protégée qui abrite le phare de l'Espiguette, classé au titre des monuments historiques.

Les locaux de la Résidence Saint Vincent

La résidence Saint Vincent bénéficie d'une situation privilégiée, au cœur du village côté rive droite du Grau du Roi au bord de la grande bleue. L'EHPAD possède un grand parc boisé et ombragé, apprécié pour la promenade des résidents et des familles et constitue un véritable patrimoine pour la résidence et pour le quartier.

Il s'agit d'un établissement spacieux dont la surface utile des locaux est de 3 900 m2.

Propriété de la Commune du Grau du Roi, la résidence dispose de 3 niveaux desservis par 3 ascenseurs répondant au développement d'activités susceptibles de mobiliser et de maintenir les facultés relationnelles, intellectuelles et physiques de chacun des résidents.

L'établissement est accessible aux personnes à mobilité réduite.

LES ESPACES COLLECTIFS

À chaque étage, des lieux de vie communs favorisent les rencontres entre résidents.

- Une grande salle de restauration au rez-de-chaussée
- Une salle de restauration et une cuisine thérapeutique à chaque étage ou unité
- Un espace salon à chaque étage ou unité, tous équipés d'un poste de télévision,
- Un grand salon au rez-de-chaussée, équipé également d'un poste de télévision,
- Des espaces d'animation,
- Des espaces bibliothèques,
- Un salon de coiffure,
- Une chapelle

LES ESPACES INDIVIDUELS

Les chambres sont réparties sur les trois niveaux :

- Rez-de-Chaussée : 1 Unité Protégée de 15 lits destinés à l'accueil de personnes atteintes de la Maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées
- 1 er étage : 30 lits d'hébergement permanent
- 2e étage :19 lits d'hébergement permanent

Toutes les chambres sont individuelles et dotées d'une salle de bain/WC privative d'une surface allant de 20 m² à 29 m². Elles possèdent tout le nécessaire pour le confort des résidents. L'établissement propose à ses résidents d'apporter leur touche personnelle par du petit mobilier ou de la décoration murale pour se sentir chez soi.

La résidence est engagée en permanence dans l'aménagement, la modernisation et la sécurisation de ses locaux et de ses équipements en répondant à l'ensemble des normes prévues par la réglementation.

Un projet de construction d'un nouvel EHPAD plus moderne est porté par la nouvelle municipalité élue en 2026 qui nécessitera la mise en place d'un nouveau Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI).

NOS ENJEUX

- **Formaliser les orientations stratégiques du CCAS vis-à-vis des personnes âgées dans une vision à moyen terme ;**
- **S'assurer d'un retour à l'équilibre financier de l'EHPAD Saint Vincent, favoriser les mutualisations entre l'EHPAD et les autres services du CCAS du Grau-du-Roi ;**
- **Elaborer des outils de communication externes papiers et digitaux pour assurer une présentation de la Résidence, de ses prestations et de ses activités ;**
- **Lancer une étude sur un nouveau projet architectural de l'EHPAD.**

Identification de l'EHPAD

ORGANISME GESTIONNAIRE	
DESIGNATION	CCAS du GRAU du ROI
STATUT JURIDIQUE	Fonction Publique Territoriale
PRESIDENT	Monsieur Charly CRESPE
ETABLISSEMENT	
DESIGNATION	EHPAD RESIDENCE SAINT VINCENT
DIRECTEUR	Madame Valérie BIANCARDINI
DATE DE CREATION	1999
NUMERO FINESS	300 783 495
NUMERO SIRET	263 000 564 00025
TARIFICATION	Tarif global
COORDONNEES	16 RUE DE L'EGALITE- 30240 LE GRAU DU ROI TEL : 04 66 73 67 00 ehpad.stvincent@ville-legrauduroi.fr

2ème partie :

Missions

2. MISSIONS

Présentation

La Résidence Saint Vincent accueille des personnes âgées d'au moins 60 ans en situation de dépendance nécessitant une aide quotidienne et exceptionnellement, et sur dérogation de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées), des personnes de moins de soixante ans ayant cessé toute activité professionnelle.

La Résidence Saint Vincent a ainsi pour mission d'accueillir, d'héberger et d'accompagner des personnes âgées en situation de perte d'autonomie, en leur offrant un cadre de vie sécurisé, chaleureux et adapté à l'évolution de leurs besoins. Conformément aux textes législatifs et aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles, l'établissement place la qualité de vie, le respect des droits et la personnalisation de l'accompagnement au cœur de son action.

Lieu de vie avant d'être un lieu de soins, l'EHPAD s'engage à soutenir l'autonomie, encourager l'expression et la participation des résidents, préserver leurs liens sociaux et favoriser leur inclusion dans l'environnement communal. Les professionnels œuvrent dans une dynamique de réflexion collective, de vigilance et d'amélioration continue, afin d'assurer un accompagnement bienveillant, sécurisant, éthique et évolutif, compatible avec les besoins physiques, psychologiques, relationnels et sociaux de chaque personne accueillie.

Ainsi, la mission de la Résidence s'inscrit dans un triple engagement : protéger, accompagner et valoriser les personnes âgées qui lui sont confiées, dans le respect de leurs droits et dans la recherche constante d'un « bien vivre » et d'un « prendre soin » de qualité en promouvant le « bien-être » des personnes accueillies et en leur offrant les conditions d'une vie digne et agréable au sein de l'établissement.

Autorisation

L'établissement est autorisé à exercer sa mission en vertu des documents de référence suivants

- Arrêté conjoint de la préfecture du Gard et du Conseil Général du 03 janvier 2002 autorisant l'accueil de personnes âgées dépendantes pour une durée de quinze ans

- Arrêté du 03 janvier 2017 autorisant l'établissement jusqu'au 03 janvier 2032 pour 70 lits et places.

L'établissement est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale pour une capacité de 64 places d'hébergement permanent.

CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CPOM) :

L'établissement a contractualisé un CPOM pour la période 2019-2023.
Les objectifs définis sont précisés ci-après :

Axe l - Droits, libertés et participation des usagers

Objectif n°1 : S'approprier les recommandations des bonnes pratiques professionnelles
Objectif n°2 : Actualisation d'un nouveau projet d'établissement comprenant l'accueil de jour, le livret d'accueil et le projet d'animation

Axe 2- Contribution aux parcours et à la réponse des besoins territoriaux

Objectif n°3 : Développer le partenariat avec l'HAD du territoire, les établissements de santé et les acteurs de la coordination médico-sociale
Objectif n°4 : Anticiper l'admission des résidents par un accompagnement en amont de son entrée, en référence aux recommandations de l'ANESM

Axe 3-Amélioration de l'efficience et du pilotage interne

Objectif n°5 : Retour à l'équilibre budgétaire
Objectif n° 6 : Réorganisation du fonctionnement de l'EHPAD dans une démarche de qualité continue

Axe 4- Prévention, qualité et gestion des risques

Objectif n°7 : Mettre en place des dispositifs pour la prise en charge des soins palliatifs,
Objectif n°8 : Mettre en place des dispositifs pour la gestion des troubles du comportement.
Objectif n°9 : Mise en place d'une politique de prévention

Le CPOM est échu à ce jour, les échanges avec les autorités de tarification n'ont pas fait l'objet d'une nouvelle contractualisation depuis lors.

▪ Cadre règlementaire

Le cadrage des institutions médico-sociales a été actualisé par la Loi du 2 Janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Les objectifs des services et établissements sont énoncés par l'article L 116-1 du Code de l'Action Sociale et Familiale (CASF) :

« L'action sociale et médico-sociale tend à promouvoir, dans un cadre interministériel, l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, à prévenir les exclusions et à en corriger les effets. Elle repose sur une évaluation continue des besoins et des attentes des membres de tous les groupes sociaux, en particulier des personnes handicapées et des personnes âgées, des personnes et des familles vulnérables, en situation de précarité ou de pauvreté, et sur la mise à leur disposition de prestations en espèces ou en nature ».

La Loi du 2 Janvier 2002 met l'accent sur la garantie des droits et des libertés individuelles des usagers au travers notamment de l'obligation, pour les ESSMS, d'élaborer et de mettre en place un certain nombre de documents qui ont pour objectif de :

- Garantir le respect des droits fondamentaux,
- Renforcer les droits des personnes accompagnées,

- Favoriser la personnalisation des prestations, la prévention et la gestion des risques : deux principes d'actions forts étayant la promotion de la qualité dans le secteur médico-social,
- Instaurer des outils de la Loi 2002-2, au nombre de sept. Leur présence garantit l'effectivité des droits fondamentaux et la prévention des risques de maltraitance.

Cette loi a été complétée par le décret du 29 février 2024 fixant le contenu minimal du projet d'établissement, en particulier concernant la démarche de prévention interne et de lutte contre la maltraitance.

L'ensemble des outils réglementaires sont disponibles au sein de l'EHPAD comme ci-après :

- **Livret d'accueil** : il est remis à tout bénéficiaire afin de garantir l'exercice effectif de ses droits de prévenir tout risque de maltraitance. La circulaire DGAS/SD n° 2004-138 du 24 mars 2004 vient préciser les points à inclure.
- **Règlement de fonctionnement** : Il définit les droits et libertés individuels des usagers, mais également les devoirs et obligations nécessaires en vue du respect du fonctionnement de la structure.
- **Contrat de séjour** : « Un contrat de séjour est conclu et élaboré avec la participation de la personne accueillie ou de son représentant légal. Ce contrat ou document définit les objectifs et la nature de l'accompagnement dans le respect des principes déontologiques et éthiques, des recommandations de bonnes pratiques professionnelles et du projet d'établissement ou de service ».
- **Désignation de « personnes qualifiées »** : Une liste de personnes qualifiées est établie par le Président du Conseil Départemental et le Préfet afin de soutenir les usagers dans la défense de leurs droits.
- **Charte des droits et libertés de la personne accueillie ou accompagnée** : elle énumère en 12 articles les droits fondamentaux des usagers.
- **Conseil de la Vie sociale (CVS) :** conformément à l'article L. 311-6 du code de l'action sociale et des familles, l'EHPAD possède un CVS, instance consultative qui permet le dialogue entre les résidents, aidants autour de l'organisation et du fonctionnement de l'établissement, instance modifiée par le décret du 25 avril 2022 portant modification du conseil de la vie sociale et autres formes de participation afin d'améliorer et de renforcer la participation des personnes accompagnées.

❖ LE PROJET D'ETABLISSEMENT :

Il s'inscrit dans un cadre législatif et règlementaire déterminé.

L'article L 311-8 du CASF stipule *:« Pour chaque établissement ou service social ou médico-social, il est élaboré un projet d'établissement ou de service, qui définit ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement. Ce projet est établi pour une durée maximale de cinq ans après consultation du conseil de la vie sociale ou, le cas échéant, après mise en œuvre d'une autre forme de participation. »*

Ce projet est établi pour une durée de 5 ans, après consultation du conseil de la vie sociale et validation par l'organisme gestionnaire.
Le décret du 29 février 2024 fixe dorénavant le contenu minimal du projet d'établissement, en particulier concernant la démarche de prévention interne et de lutte contre la maltraitance.

Le projet rédigé ne peut être dissocié de l'existant, il est le prolongement d'une démarche qualité qui s'inscrit dans le temps, il s'appuie sur des savoirs et des compétences acquis en adaptation permanente à l'évolution legislative et aux recommandations.

La Résidence Saint Vincent considère la réactualisation de son projet d'établissement 2026-2031 comme une étape décisive qui s'inscrit dans le processus global d'amélioration continue de la qualité pour répondre aux obligations réglementaires et satisfaire aux conditions de renouvellement de l'autorisation.
Il considère celui-ci comme une opportunité pour inscrire celui-ci dans une dynamique de progrès, visant à favoriser l'implication des professionnels, dans une perspective d'amélioration continue des pratiques individuelles et collectives.

❖ EVALUATION DE LA QUALITE DES PRESTATIONS :

Pour garantir une démarche d'amélioration continue, la Loi du 2 janvier 2002 soumet les Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS) à la procédure d'autorisation et d'évaluation de leurs activités et de la qualité des prestations qu'ils délivrent, au regard notamment de procédures, de références et de recommandations de bonnes pratiques professionnelles élaborées ou validées par la Haute Autorité de Santé (HAS).
Désormais, dans le cadre du délai d'autorisation de quinze ans pour tout ESSMS, les établissements sociaux et médico sociaux devront s'acquitter d'une évaluation quinquennale selon le Décret n°2021-1476 de novembre 2021 qui s'appuie sur un référentiel unique élaboré par la HAS complété par un manuel d'utilisation et une procédure d'évaluation des ESSMS. Un système d'information spécifique est également mis en place sous le nom de SYNAE.

La prochaine évaluation HAS de l'établissement est prévue en octobre 2026 conformément au calendrier réglementaire.

D'autres lois et décrets d'application sont venus affirmer depuis 2002 la primauté de l'accompagnement du résident notamment :

- La loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires.
- La loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement.
- La loi n° 2024-317 du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie.

Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles (RBPP) ci-après sont également des outils de référence pour les professionnels élaborés par la Haute Autorité de Santé, les sociétés savantes en Gériatrie et Gérontologie :

- Prise en compte de la souffrance psychique de la personne âgée : prévention, repérage, accompagnement, février 2009
- Qualité de vie en EHPAD, janvier 2012
- Prise en compte de la souffrance psychique de la personne âgée : prévention, repérage et accompagnement, mai 2014
- Repérage du risque de perte d'autonomie ou de son aggravation (personnes âgées), février 2016
- Repérage des déficiences sensorielles et accompagnement des personnes qui en sont atteintes, février 2016
- Accompagnement des personnes atteintes d'une maladie d'Alzheimer ou apparentée en établissement médico-social, décembre 2016
- Accompagner la fin de vie des personnes âgées en EHPAD, décembre 2017
- Adapter la mise en œuvre du projet d'établissement à l'accompagnement des personnes âgées atteintes d'une maladie neurodégénérative en EHPAD, juin 2018
- COVID-19 – Fin de vie des personnes accompagnées par un établissement ou service social ou médico-social, mai 2020
- Recueil de l'expérience et de la satisfaction des personnes en EHPAD et en structures du handicap, juillet 2021
- Accompagner vers et dans l'habitat, février 2022
- Autisme, mai 2022
- Vie affective et sexuelle dans le cadre de l'accompagnement des ESSMS, juin 2022
- Accompagnement de la personne présentant un trouble du développement intellectuel (TDI) – Volet 1, septembre 2022
- Participation des personnes concernées à l'élaboration des recommandations de bonnes pratiques professionnelles pour le secteur social et médico-social, novembre 2022
- Soutenir les établissements et services sociaux et médico sociaux dans le recueil du point de vue des personnes qu'ils accompagnent - Programme pluriannuel de travail - Note de cadrage, décembre 2022
- Évaluation du risque de maltraitance intrafamiliale sur personnes majeures en situation de vulnérabilité - Note de cadrage, avril 2023
- Recueillir le point de vue des personnes hébergées ou accueillies en EHPAD, septembre 2023
- Accompagnement vers et dans l'habitat par les professionnels des ESSMS – Volet 1 – Socle transversal, janvier 2024
- Enquête « Démarches de recueil de la satisfaction des personnes hébergées ou accueillies en EHPAD » : résultats, décembre 2023
- Répit des aidants, juin 2024
- Évaluation du risque de maltraitance intrafamiliale sur personnes majeures en situation de vulnérabilité, octobre 2024
- Accompagner la personne nécessitant une mesure de protection juridique, janvier 2025

- La pair-aidance dans les organisations sanitaires, sociales et médico-sociales, janvier 2025
- Accompagner la vie intime, affective et sexuelle des personnes en ESSMS (volet 1), février 2025
- Point de vue des personnes accompagnées par les ESSMS, mai 2025
- Accompagnement vers et dans l'habitat par les professionnels des ESSMS (volet 2) – Accompagner la personne dans l'élaboration de son projet d'habitat, novembre 2025

La Résidence Saint Vincent s'attache à promouvoir et à prendre en compte l'ensemble de ces recommandations et à en assurer la bonne information auprès de ses salariés ainsi qu'auprès des différents intervenants libéraux avec lesquels il travaille.

❖ LA PREVENTION DE LA MALTRAITANCE

Le 04 mai 2021, le Défenseur des droits a publié en ligne un rapport sur « Les droits fondamentaux des personnes âgées accueillies en EHPAD » qui identifie de nombreuses pistes d'amélioration destinées à permettre aux EHPAD de mieux veiller au respect de leurs obligations à l'égard des résidents.
La loi n° 2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection des enfants institue une définition législative de la maltraitance en établissement ou service social ou médico-social (ESSMS).
L'article 23 de la loi insère un article L. 119-1 dans le Code de l'action sociale et des familles (CASF).

Désormais, un acte de maltraitance se définit donc par la réunion de 4 critères :

- Tout geste, parole, action ou défaut d'action ;
- Visant toute personne en situation de vulnérabilité ;
- Qui compromet ou porte atteinte à son développement, à ses droits, à ses besoins fondamentaux ou à sa santé ;
- Et qui intervient dans une relation de confiance, de dépendance, de soin ou d'accompagnement.

Le texte précise que :

- Les situations de maltraitance peuvent être ponctuelles ou durables, intentionnelles ou non ;
- Leur origine peut être individuelle, collective ou institutionnelle ;
- Les violences et les négligences peuvent revêtir des formes multiples et associées au sein de ces situations.

▪ Orientations stratégiques des politiques publiques

Schéma départemental DU GARD en faveur de l'autonomie des personnes âgées 2022-2027

Le Schéma départemental en faveur de l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap 2022-2027 s'articule autour de 3 grandes orientations en fonction des âges de la vie : Bien grandir, Bien vivre, Bien vieillir, et 2 orientations transversales venant en appui à la réussite des 3 premières : un logement pour tous, des territoires innovants pour le lien social et la santé.

Par son ambition de « Créer les conditions d'une véritable inclusion sociale des personnes âgées et des personnes en situation de handicap », ses actions à destination des proches aidants, et sa volonté d'Accompagner chaque personne vers son autonomie et sa capacité d'agir,

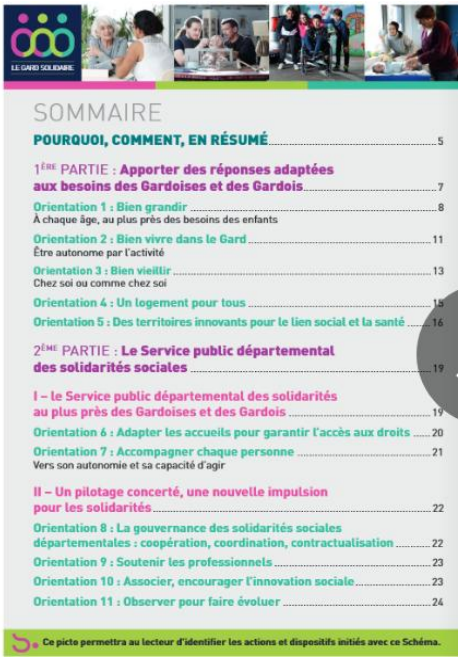

L'orientation 3 concerne plus particulièrement la Résidence Saint Vincent

Orientation 3 : Bien vieillir dans le Gard

- Développer et renforcer la prévention de la perte d'autonomie.
- Soutenir les proches aidants.
- Agir sur l'habitat et les lieux de vie.

La Résidence Saint Vincent s'inscrit pleinement dans les orientations stratégiques ci-dessus et reste en veille pour s'inscrire dans les différents Appels à Manifestation d'Intérêt et autres appels à projet initiés par les autorités de tarification régionales et départementales en réponse aux besoins des personnes âgées qu'elle accompagne au quotidien.

Projet territorial de Santé Occitanie 2023-2028

L'Agence Régionale de Santé (ARS) Occitanie s'est fixé plusieurs grandes priorités d'action.

L'ARS Occitanie poursuit son soutien aux programmes de prévention pour retarder l'entrée dans la dépendance, axe majeur de sa politique régionale. Elle poursuit le déploiement de son programme ICOPE. Ce programme de prévention est destiné aux séniors autonomes de plus de 60 ans ; il est basé sur la surveillance et le suivi de six fonctions essentielles au maintien de l'autonomie.

Le maintien des personnes âgées au domicile ne sera possible qu'à la condition de renforcer l'offre de prise en charge à domicile et de garantir aux personnes l'accès à un accompagnement plus soutenu et adapté à leurs besoins.

En parallèle, l'ARS poursuit son soutien aux aidants. Après avoir renforcé son offre de plateformes de répit et mis en place le temps libéré, l'ARS veut lancer des travaux pour coconstruire une nouvelle stratégie régionale de développement des solutions de répit aux aidants.

Enfin, une des priorités de l'ARS consiste à poursuivre l'adaptation et la transformation des EHPAD grâce, tout d'abord, à la stratégie régionale des investissements Ségur avec une actualisation de la programmation pluriannuelle des investissements en EHPAD.
L'ARS accompagne également les acteurs vers la mise en place de centres de ressources territoriaux qui permettent d'amener les prestations de l'EHPAD au domicile de la personne âgée dépendante.
Pour finir, une vigilance particulière sera apportée sur la situation financière des Etablissements Sociaux et Médico-sociaux Grand Age et notamment des EHPAD en lien avec les conseils départementaux.

Parmi les objectifs fixés par le Conseil Territorial de Santé du Gard (CTS), certains concernent plus particulièrement l'établissement :

- Poursuivre la transformation et l'adaptation de l'offre médico-sociale ;
- Garantir le continuum des prises en charge et des accompagnements entre la ville, l'hôpital et le secteur médico-social ;
- Améliorer les pratiques et les rôles dans une logique de parcours ;
- Promouvoir une culture partagée de la sécurité, la qualité et la pertinence des prises en charge

Le projet d'établissement de la Résidence Saint Vincent est en adéquation avec les objectifs et les orientations départementales et régionales rappelées ci-dessus.

3ème partie :

Public accompagné

3. PUBLIC ACCOMPAGNE

▪ Données démographiques

Le Département du Gard est le 3ème département d'Occitanie par sa population et accueille 13% de la population régionale.

Le Gard devrait accueillir 20 000 habitants supplémentaires d'ici 2027, atteignant ainsi une population totale de 775 052 personnes, avec une augmentation notable de la population âgée.

Cette tendance de vieillissement de la population est confirmée par les projections de l'Insee, qui prévoient que la part des 65 ans et plus devrait être de plus de 30% en 2040.

La commune du Grau-du-Roi avec une population globale de 8 513 habitants en 2025 est dans la même configuration avec un nombre de personnes âgées supérieur à la moyenne départementale.

▪ Caractéristiques et typologie des résidents

La Résidence Saint Vincent accueille des personnes âgées dépendantes présentant une perte d'autonomie physique, cognitive ou psychique rendant difficile, voire impossible, leur maintien à domicile. La population accueillie est fortement ancrée dans le territoire : la grande majorité réside dans le bassin de vie, ce qui favorise le maintien des liens sociaux et familiaux.

Les données démographiques à fin 2025 mettent en évidence un âge moyen à l'entrée de 87 ans, traduisant une arrivée en établissement à un stade avancé de la perte d'autonomie.

La durée moyenne de séjour reste relativement stable autour de 36 mois bien que certaines situations exigent une prise en charge intensive et prolongée du fait d'une dépendance importante, notamment en soins.

La féminisation du public reste marquée avec plus de 75% contre 25% pour les hommes. Par ailleurs, le nombre de demandes d'aide sociale augmente régulièrement, reflétant la fragilisation économique d'une partie des personnes âgées accueillies.

	Au 31/12 2025	Extrapolation au 31/12/2026
Nombre de résidents accompagnés (hébergement permanent)	64	64
Moyenne d'âge globale	87,67 ans	86,57
Durée moyenne de séjour	3 ans et 14 jours	2 ans et 284 jours
% de femmes	75%	75,86%
% d'hommes	25%	24,14 %

▪ Besoins, attentes, et évolution de l'état de santé des résidents

Le niveau de dépendance se traduit dans les pratiques par une intensification des besoins en soins, en surveillance et en accompagnement dans les actes essentiels de la vie quotidienne.

L'établissement a validé son **GMP à 766** en 2023. Le **PMP,** quant à lui, a été validé à **247** la même année.

De nombreux résidents présentent des pathologies chroniques complexes, des troubles cognitifs ou des fragilités multiples nécessitant une prise en charge pluridisciplinaire, personnalisée et très coordonnée. L'évolution des profils démontre également des besoins accrus en matière d'accompagnement psychologique, de gestion des troubles du comportement et de mise en sécurité, en particulier en Unité Protégée.

En outre, l'établissement accueille de plus en plus de personnes dont le parcours est marqué par des décisions d'admission en urgence et des situations familiales fragiles. Ces trajectoires témoignent d'une complexification globale des situations d'admission et d'un besoin accru d'information, de soutien aux aidants et de coordination avec les acteurs du territoire (médecins traitants, établissements et hôpitaux de proximité…).

Les admissions concernent majoritairement des résidents dans un contexte de rapprochement familial, avec des situations de maintien à domicile complexe.

On observe une évolution du profil des résidents, avec une tendance à l'admission de personnes plus jeunes, présentant des troubles neurocognitifs à début précoce.

Cette évolution s'accompagne de besoins spécifiques, notamment en termes d'accompagnement des troubles du comportement, d'activités adaptées et de prise en charge personnalisée visant à prévenir et réduire les troubles psycho-comportementaux.

À ces dimensions s'ajoutent des besoins en lien avec l'isolement, la perte des repères, l'anxiété ou le deuil, qui appellent un accompagnement relationnel étroit fondé sur l'écoute, la bientraitance et la valorisation des capacités restantes.

L'accès aux activités sociales et culturelles constitue également un élément essentiel pour maintenir l'estime de soi, prévenir le repli et favoriser la qualité de vie. Les résidents expriment des attentes fortes relatives au confort, à la qualité des repas, à la propreté des locaux, à la disponibilité du personnel, ainsi qu'à la prise en compte de leurs préférences et habitudes.

Ainsi, les caractéristiques du public accueilli appellent une organisation souple, réactive et pluridisciplinaire, capable de répondre à des besoins croissants en soins, en soutien psychologique, en maintien de l'autonomie, en sécurité et en qualité de vie. Elles renforcent également la nécessité d'un accompagnement centré sur la personne, ajusté à l'évolution de sa condition et guidé par les valeurs d'humanisme, de respect, de bientraitance et de dignité.

▪ Prise en compte des relations avec l'entourage

Les aidants occupent une place essentielle au sein de la Résidence SAINT VINCENT. Dès l'admission, l'établissement encourage l'identification d'une personne de confiance et favorise des échanges réguliers avec les proches afin d'assurer cohérence, continuité et compréhension du projet d'accompagnement. Les aidants sont associés, lorsque la personne le souhaite, aux temps importants du parcours : réunions autour du projet personnalisé, échanges sur l'évolution de la situation, décisions significatives.

L'EHPAD veille également à soutenir les aidants en créant un climat d'écoute, de transparence et de confiance, en facilitant leur présence (visites libres, possibilité de partager des repas, participation à certains temps conviviaux) et en les accompagnant dans les périodes sensibles — entrée en établissement de leurs proches, évolutions de l'état de santé, situation palliative — en leur offrant soutien, écoute, informations et repères fiables sur les pratiques et décisions de soins. Cette coopération équilibrée entre professionnels et entourage contribue directement au bien-être du résident, au respect de ses choix et au maintien de liens affectifs sécurisants.

A compter de 2025 suite à une enquête auprès des partenaires, le CCAS du Grau-du-Roi a entamé des réflexions pour la création d'une halte répit destinée aux Aidants du territoire en lien avec les différents partenaires et en complément des dispositifs déjà existants, tel l'accueil de jour au sein de la Résidence Saint Vincent, le café des aidants, l'appui de services à domicile comme Présence 30 /Bonjour, France Alzheimer, la Ligue contre le Cancer, le dispositif MONALISA qui lutte contre l'isolement des personnes âgées.

Cette action de création d'une Halte répit a été confiée à la Direction de l'EHPAD Saint Vincent.

L'accompagnement des aidants

La nouvelle stratégie nationale de mobilisation et de soutien 2023-2027 pour les aidants vise à renforcer l'offre et l'accès au répit ; 6 000 places supplémentaires d'accueil temporaire et d'accueil de jour sont ainsi prévues.

Est considéré comme proche aidant d'une personne âgée : son conjoint, le partenaire avec qui elle a conclu un pacte civil de solidarité ou son concubin, un parent ou un allié, définis comme aidants familiaux, ou une personne résidante avec elle ou entretenant avec elle des liens étroits et stables, qui lui vient en aide, de manière régulière et fréquente, à titre non professionnel, pour accomplir tout ou partie des actes ou des activités de la vie quotidienne » (art. L. 113-1-3 du CASF).

Ces aidants non professionnels qui viennent en aide à un proche en perte d'autonomie, de manière régulière et fréquente dans les différents actes de la vie quotidienne souffrent généralement d'isolement, d'épuisement et d'un manque de reconnaissance.

4ème partie :
Modalités d'accompagnement et prestations

4. OFFRE DE SERVICES ET SON ORGANISATION

▪ Offre de services, modalités d'accueil et prestations

❖ MODALITES D'ACCUEIL ET CONTINUITE DES PARCOURS

A ce jour, la Résidence Saint Vincent a une capacité d'accueil de 70 lits et places, répartis entre les modalités suivantes ;

- Hébergement permanent: pour les personnes âgées autonomes ou en perte d'autonomie (49 places).
- Unité protégée « Cantou » (15 places): destinée aux résidents atteints de la maladie d'Alzheimer ou de troubles neurodégénératifs apparentés.
- Accueil de jour (6 places : pour des personnes vivant encore à domicile mais nécessitant un accompagnement temporaire.

L'établissement dispose également de 64 places agréées à l'aide sociale pour l'hébergement permanent.
Le taux d'occupation fin 2025 est de 98,48 %.

Hébergement Permanent
Les chambres se répartissent sur les deux étages de la Résidence sans distinction du niveau d'autonomie des residents.

Unité Protégée *« cantou »*
Le « cantou » est intégré au rez-de-chaussée de l'EHPAD permet un accompagnement spécifique de résidents pour une prise en charge adaptée aux pathologies de type maladie d'Alzheimer et maladies apparentées.
Une procédure définit les critères d'admission au sein de l'Unité Protégée « cantou » afin d'assurer une prise en charge adaptée, sécurisée et cohérente des résidents présentant des troubles cognitifs et du comportement.

Accueil de jour
L'accueil de jour est une solution de maintien et de renfort du domicile : il permet d'accueillir sur la journée ou demi-journée de nombreuses personnes âgées afin de maintenir des liens et une vie sociale collective. Encadrés par des professionnels, ces temps d'accueil ont une vocation à la fois occupationnelle et thérapeutique. Ils peuvent représenter un temps de répit pour les aidants.
L'accueil de jour a pour missions, sur la base des projets personnalisés, de :

- Rompre l'isolement et de restaurer le lien social,
- Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées dépendantes,
- Préserver l'autonomie de la personne,
- Soulager les aidants familiaux.

La Direction est consciente des enjeux en lien avec une nécessaire évolution de ses modalités d'accueil et de l'inscription dans l'approche domiciliaire, pour favoriser la fluidité des parcours et garantir un accompagnement coordonné, cohérent et sans rupture, quelles que soient les évolutions des besoins, les changements d'intervenants, les transitions entre dispositifs pouvant impacter le parcours de vie des résidents de l'établissement.

NOS ENJEUX

- **Solliciter des modalités d'accueil complémentaires à l'hébergement permanent pour l'établissement tels qu'hébergement temporaire, places de sorties d'hospitalisation dans une logique de parcours de la personne âgée**
- **Réfléchir à l'évolution des publics accueillis au sein de l'Unité Protégée et définir les critères d'admission**
- **Déployer une stratégie en matière d'approche domiciliaire en lien avec le CCAS et se positionner sur les Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) et Appels à Projet (APP) lancés par les Autorités de Tarification et de Contrôle (ATC) en la matière**
- **Déployer le programme d'accompagnement des aidants via la création d'une halte répit au sein du CCAS**

▪ Prestations « Soins »

Nos prestations au sein de la Résidence s'entendent dans une approche individualisée et inclusive auprès des résidents en prenant en compte la globalité de la personne accompagnée.

L'âge et le niveau de dépendance des résidents augmentant dans le temps, la problématique du soin prend une place de plus en plus importante.

❖ POLITIQUE DE SOINS

Si la Résidence développe une politique de soins portée par un projet de soins spécifique, elle met également en avant un projet Vie sociale, Animation et Soins, orienté avant tout vers le lien social, l'implication dans la vie quotidienne, le bien-être et le confort, le plus possible dans le respect des habitudes et des attentes du résident pour permettre à chaque personne de maintenir, développer ou retrouver ses capacités, ses compétences et son pouvoir d'agir dans tous les domaines de sa vie.
La démarche de soins est personnalisée, avec pour objectif principal le maintien de l'autonomie. Elle demande une organisation des ressources en soins qui puisse s'adapter en permanence et pour tous à l'évolution des besoins.

Pour cela, l'établissement a fait le choix de déployer depuis plusieurs années, l'approche Montessori qui s'entend comme une philosophie commune, individualisée et évolutive du résident, en s'appuyant sur une perception holistique de la personne âgée dans tous les domaines de la vie.

L'approche Montessori adaptée aux personnes âgées présentant des troubles cognitifs

- S'appuie sur la nécessité de prendre en compte leurs capacités préservées,
- Vise à favoriser le sentiment d'utilité et l'engagement dans des activités porteuses de sens en respectant leurs préférences,
- Est une approche intégrative les positionnant au centre de leur accompagnement,
- S'inscrit dans la continuité de leur histoire de vie,

Place le professionnel en tant que

- **FACILITATEUR** pour leur garantir : autonomie, choix, implication et contrôle de la vie quotidienne
  - ***« C'est pas parfait mais c'est fait par… »***
- **TRADUCTEUR** des « troubles du comportement » comme étant des réactions à des besoins non satisfaits.

L'établissement est en cours de recrutement d'un médecin coordonnateur affecté à la Résidence à la suite du départ pour raisons personnelles de ce dernier courant 2026.

Toutefois une infirmière en pratique avancée (IPA) assure le lien permanent avec les médecins et autres libéraux intervenant au sein de la Résidence.

Le rapport d'activité médicale (RAMA) contenant des données sur les affections, la dépendance, l'évaluation des pratiques, l'organisation des soins, est établi annuellement.

L'absence de commissions de coordination gériatrique régulières constitue un axe d'amélioration dès que le recrutement du médecin coordonnateur sera effectif.

L'équipe soignante est sous la responsabilité de l'Infirmière coordinatrice (IDEC).

Des référents transversaux au service de l'accompagnement quotidien

L'accompagnement dans les gestes de la vie quotidienne fait partie intégrante des soins apportés aux résidents par l'ensemble de l'équipe.
A ce titre, des référents transversaux sont nommés au sein de l'établissement.

Politique de prévention des risques liés à la santé

Objectifs et moyens mis en place dans le cadre de la politique de prévention des risques liés à la santé

MAINTENIR L'AUTONOMIE

1. Organisation et traçabilité des prises en charge

- Utilisation systématique du dossier de soins informatisé et du logiciel métier « NETSOINS », garantissant la traçabilité des évaluations, des interventions et du suivi des résidents
- Formalisation des projets personnalisés intégrant les objectifs de maintien de l'autonomie, régulièrement réévalués
- Application de protocoles et procédures actualisés (habillage/déshabillage, hygiène bucco-dentaire, accompagnement aux actes de la vie quotidienne…)

2. Évaluation et suivi des capacités

- Évaluation annuelle du niveau de dépendance selon la grille AGGIR, réalisée par l'équipe pluridisciplinaire
- Évaluation régulière des capacités préservées et des besoins du résident lors des transmissions hebdomadaires tracées
- Recours à des professionnels de rééducation (kinésithérapeutes, orthophoniste) pour le maintien des capacités fonctionnelles, avec suivi des interventions

3. Implication du résident et promotion de la santé

- Participation active du résident à sa prise en charge, favorisée dans les actes de la vie quotidienne (toilette, repas, continence…)
- Mise en œuvre d'actions d'éducation à la santé (hygiène des mains, hygiène bucco-dentaire, prévention), avec traçabilité des actions réalisées, validation des actes dans le plan de soins sur le logiciel Netsoins
- Déploiement d'un projet d'animation et de vie sociale contribuant au maintien des capacités physiques, cognitives et sociales

4. Évaluation des pratiques professionnelles

- Sensibilisation et formation continue des professionnels aux bonnes pratiques

STIMULER LES CAPACITES COGNITIVES

Organisation et traçabilité des actions

- Mise en place d'activités thérapeutiques et occupationnelles (ateliers mémoire, jeux, lecture), intégrées au projet personnalisé
- Organisation d'ateliers réguliers animés par l'animatrice, notamment sur les temps de l'après-midi
- Traçabilité des activités réalisées et de la participation des résidents dans le dossier de soins informatisé

Évaluation et suivi des bénéfices

- Évaluation régulière des capacités cognitives, de l'orientation et des interactions sociales dans le cadre des transmissions hebdomadaires
- Analyse de l'adhésion et de la participation des résidents aux activités proposées
- Adaptation des actions en fonction des besoins, des capacités et des préférences des résidents

Lien social et ouverture sur l'extérieur

Objectifs et moyens mis en place dans le cadre de la politique de prévention des risques liés à la santé

- Mise en place d'échanges intergénérationnels réguliers favorisant le maintien du lien social et la stimulation cognitive
- Intégration de ces actions dans le projet de vie sociale de l'établissement

PREVENTION DE L'INCONTINENCE

Organisation et traçabilité

- Accompagnement individualisé aux toilettes inscrit dans le projet personnalisé
- Application de protocoles d'hygiène (toilette, douche) formalisés et actualisés
- Traçabilité des soins et des accompagnements dans le dossier de soins informatisé sur le logiciel Netsoins

Évaluation et suivi

- Réévaluation régulière des besoins et des capacités du résident
- Adaptation des pratiques en fonction de l'évolution clinique

Amélioration continue

- Suivi des pratiques professionnelles et ajustement des protocoles

PREVENTION DES CHUTES

Organisation et traçabilité

- Déclaration systématique des chutes dans le logiciel métier « NETSOINS »
- Protocoles de prise en charge en cas de chute ou malaise
- Traçabilité des bilans kinésithérapeutiques et des interventions

Évaluation et suivi

- Évaluation du risque de chute à l'admission et réévaluée régulièrement
- Surveillance clinique (tension artérielle, bilans biologiques)
- Transmissions ciblées pour anticiper les risques, notamment la nuit

Prévention et sécurisation

- Mise en place d'aides techniques
- Accompagnement aux déplacements avec aides humaines et matérielles
- Environnement sécurisé (barres d'appui, éclairage adapté, matériel de prévention)

PREVENTION DES ESCARRES

Organisation et traçabilité

- Traçabilité des escarres et des soins associés dans « NETSOINS »
- Protocoles de prévention et de prise en charge actualisés
- Recours à des consultations spécialisées (plaies et cicatrisation)

Évaluation et suivi

- Évaluation du risque via l'échelle de Norton
- Surveillance de l'état cutané et nutritionnel (poids, bilans biologiques)

Prévention et prise en charge

- Utilisation de matériel adapté (matelas, coussins anti-escarres)
- Adaptation de l'alimentation (enrichissement, compléments)
- Suivi podologique et pédicurie

Partenariats et amélioration continue

- Collaboration avec des structures expertes (CICAT Occitanie)
- Formation des professionnels

LUTTE CONTRE LA DOULEUR

Organisation et traçabilité

- Traçabilité des évaluations et transmissions au médecin traitant / médecin coordonnateur / IPA / IDEC
- Protocoles de prise en charge de la douleur

Évaluation et suivi

- Utilisation d'échelles (EN, ALGOPLUS)
- Évaluation systématique, notamment en fin de vie
- Surveillance quotidienne par l'équipe pluridisciplinaire

Amélioration continue

- Évaluation des pratiques et ajustement des prescriptions

PREVENTION DU TROUBLE DU COMPORTEMENT ET CONTENTION

Organisation et traçabilité

- Protocoles de prise en charge
- Traçabilité des prescriptions de contention dans « NETSOINS »

Évaluation et suivi

- Évaluations standardisées
- Suivi par la psychologue et l'équipe pluridisciplinaire

Pratiques professionnelles

- Priorisation des alternatives à la contention
- Transmissions quotidiennes et coordination des équipes

ACCOMPAGNEMENT NON MEDICAMENTEUX

- Actions mises en œuvre
- Approche Montessori pour personnes âgées ayant des troubles cognitifs
- Médiation animale de nuit
- Activités de réassurance et de stimulation (lecture, musique, activités flash)
- Traçabilité et évaluation
- Adaptation aux besoins individuels

MAINTIEN DU LIEN SOCIAL ET FAMILIAL

- Organisation et traçabilité
- Information des familles conformément à la réglementation
- Traçabilité des échanges dans le dossier de soins
- Actions mises en œuvre
- Implication dans le projet de vie
- Amélioration continue
- Recueil de la satisfaction des familles

PREVENTION DE LA MALNUTRITION

Organisation et traçabilité

- Évaluation initiale de l'état nutritionnel

Évaluation et suivi

- Surveillance mensuelle du poids et des bilans biologiques
- Dépistage des troubles de la déglutition par l'orthophoniste
- Suivi des apports hydriques
- Prise en charge
- Adaptation alimentaire (enrichissement, compléments)
- Coordination avec diététicienne et professionnels de santé

PREVENTION DES EFFETS DE LA IATROGENIE

Organisation et coordination

- Évaluation régulière des prescriptions médicales
- Collaboration entre médecins, pharmacien et équipe soignante

Suivi et amélioration continue

- Analyse des effets indésirables médicamenteux
- Optimisation des prescriptions

TELEMEDECINE

Organisation

- Partenariats avec des structures spécialisées (plaies et cicatrisation, EMG)

Objectifs

- Amélioration de l'accès aux soins spécialisés
- Réduction des hospitalisations évitables

SOINS PALLIATIFS

Organisation et coordination

- Appui d'équipes mobiles spécialisées (HAD)
- Convention avec un réseau de soins palliatifs

Prise en charge

- Approche pluridisciplinaire globale
- Accompagnement du résident et de ses proches

Amélioration continue

- Formation des professionnels
- Évaluation des pratiques en soins palliatifs

Continuité des soins

La coordination de l'équipe soignante est assurée par l'Infirmière Diplômée d'Etat Coordinatrice (IDEC) sur la base d'un roulement entre équipe et contre équipe avec une organisation déclinée sur trois unités au sein de l'établissement.

L'équipe comprend une infirmière exerçant en pratique avancée (IPA) à temps partiel qui participe à la prise en charge globale des patients en lien avec les médecins libéraux. Elle participe également à la formation des personnels soignants, aux mises à jour des recommandations et des protocoles de soins...

La coordination repose principalement sur les échanges quotidiens avec **l'équipe pluridisciplinaire** permettant une adaptation continue de l'accompagnement des résidents.

Des temps formalisés de coordination et d'échange entre les membres de l'équipe sont organisés :

- Les transmissions journalières orales et écrites sont retranscrites via le logiciel de soins le matin, en début d'après-midi, et le soir au changement d'équipe en lien avec le personnel de nuit ; ces temps d'échange formel et informel permettent de réajuster l'accompagnement si nécessaire.
- Des informations régulières entre l'infirmière coordinatrice, l'IPA et les intervenants paramédicaux sont annotés via le logiciel de soins ;
- Des « formations Flash » selon un calendrier et des thèmes prédéfinis (avec remise de documents et protocoles aux professionnels).

Une astreinte médicale est organisée. Les résidents disposent d'un système d'appel 24h/24h.

La continuité de l'accompagnement du résident s'appuie sur le logiciel de soins informatisé « NETSOINS » qui permet une traçabilité complète des évaluations, traitements, transmissions quotidiennes et objectifs du Projet d'Accompagnement Personnalisé, garantissant une circulation fluide de l'information entre tous les professionnels et qui permet d'actualiser les grilles GIR et PATHOS des résidents au regard du plan de soins.

L'établissement peut être amené à recourir de manière ponctuelle à des sociétés d'intérim afin d'assurer la continuité des soins lors des remplacements, notamment par le recrutement d'infirmiers et d'aides-soignants ou faisant fonction.
De nombreux intervenants libéraux interviennent également au sein de la Résidence ; cinq à six médecins traitants complétés par des interventions de kinésithérapeutes, ergothérapeute, podologues, orthophoniste... Des conventions sont élaborées avec chacun et garantissent un suivi médical et paramédical.
Les partenaires sanitaires gériatriques sont également nombreux centrés sur le CHU de Nîmes et ses différentes unités avec l'intervention d'équipes mobiles notamment.

Afin de répondre aux divers degrés de dépendance, l'établissement peut mobiliser la téléconsultation et se dote d'équipements médicaux spécifiques privilégiant le confort des personnes accueillies (chariot douche, lit douche, chaises de douche, chaise de pesée, lève-personnes, verticalisateur, etc.) et s'assure en permanence de l'acquisition de nouveaux équipements pour garantir la meilleure prise en soins.
L'établissement s'appuie également sur un ensemble de protocoles de soins, d'hygiène, de prévention des risques et de gestion des situations d'urgence, régulièrement mis à jour et diffusés auprès des professionnels afin d'assurer l'homogénéité et la sécurité des pratiques.

Les équipes sont régulièrement formées aux maladies neuro-évolutives, à l'accompagnement à la mobilisation et à l'intégration des aides techniques, à l'accompagnement de la fin de vie et à l'approche Montessori qui fait l'objet de sensibilisations internes des équipes, animées par la psychologue.

Ces démarches s'inscrivent dans une dynamique d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins avec une volonté de développer et diversifier les actions de formation au regard des besoins identifiés sur le terrain.

Gestion des urgences

La gestion des urgences est organisée et formalisée :
De 21H00 à 07H00 : présence de trois aides-soignants. En fonction de l'urgence, ceux-ci appellent l'astreinte médicale conduite par l'Infirmière en pratique avancée, le médecin de ville ou le centre 15.

Des conventions sont mises en place avec le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Nîmes.

Les rendez-vous en consultation extérieure sont notés sur le logiciel de soins. Le transport peut être assuré par une ambulance ou un véhicule sanitaire léger suivant l'état du résident. Le transfert des résidents vers l'hôpital de Nîmes dans le cadre d'hospitalisations programmées ou

d'urgences est accompagné d'un Dossier de Liaison d'Urgence (DLU) du résident permettant la continuité des soins.

Stratégie de gestion du risque médicamenteux

La gestion du risque médicamenteux et sa sécurisation est une priorité de la politique de soins de l'établissement, un audit du circuit du médicament ayant été diligenté à cet effet en lien avec l'Equipe Référente d'Appui à la sécurisation et l'optimisation de la prise en Charge Médicamenteuse (ERASME) d'Occitanie, qui accompagne la structure dans les conduites à tenir.

L'établissement dispose d'une convention avec une pharmacie, les médicaments étant à la charge de l'EHPAD dans le cadre de sa tarification.

La Résidence dispose d'un circuit du médicament structuré, comprenant la prescription par les médecins traitants, la coordination médicale, la gestion et l'administration des traitements sous la responsabilité de l'équipe infirmière, et la traçabilité dans le dossier informatisé.

Une procédure garantit la sécurité médicamenteuse, la surveillance des risques iatrogènes et la continuité des soins.

Les prescriptions sont réalisées par les médecins libéraux désignés par le résident (art. L.110-8 du CSP, L. 311-3 du CASF et L. 162-2 du CSS), mais aussi par les médecins spécialistes, les praticiens hospitaliers ou autres médecins généralistes.

Au regard de l'évolution des pathologies des résidents, un accent particulier est mis au sein de l'établissement sur les thérapies non médicamenteuses (TNM) visant à diminuer les risques iatrogènes.

NOS ENJEUX

- **Mettre en œuvre une méthodologie d'accompagnement globale du résident sur la base de l'approche Montessori adaptée aux personnes âgées**
- **Formaliser un projet « Vie Sociale, Animation et Soins » adapté à l'ensemble de l'organisation et de l'évolution du public accueilli**
- **S'assurer de l'évaluation et de la traçabilité systématique des actes de soins au regard des cotations GIR et PATHOS des résidents**
- **Adapter le logiciel Netsoins avec l'éditeur TERRANGA en lien avec les besoins de l'établissement**
- **S'assurer d'un accès individuel de l'ensemble des agents au logiciel Netsoins et assurer la traçabilité et le contrôle des actes par la formation des personnes y compris les intervenants externes**
- **Poursuivre l'acquisition des équipements et dispositifs médicaux nécessaires au bénéfice des résidents**
- **Développer la télémédecine et la téléconsultation au service des résidents afin de limiter les hospitalisations au maximum et faciliter la tenue des actes médicaux au sein de l'établissement**
- **Effectuer un audit externe pour sécuriser l'ensemble du circuit du médicament et veiller à la mise en œuvre du protocole correspondant**
- **Développer les actions et techniques de préservation de l'autonomie et favoriser les thérapies non médicamenteuses (TNM), au regard des pathologies des résidents**
- **Etablir la liste des protocoles de soins adaptés à l'EHPAD, mis à disposition aux agents, lus, signés et appliqués par ces derniers**
- **Faire une étude pour vérifier le bien-fondé des mesures de contention et s'assurer du respect du protocole en vigueur**
- **Effectuer une analyse mensuelle des chutes pour en assurer une analyse et un traitement optimisé**

▪ Prestations « Vie sociale »

La personne âgée doit être au centre de nos préoccupations afin de lui garantir un bon état de santé et la plus grande autonomie.
L'établissement considère la vie sociale comme un prolongement naturel du parcours de vie, indispensable à la qualité de vie et à la prévention du repli, de l'isolement ou de la perte de sens.

Le parti pris de l'établissement est d'inscrire la politique de soins dans le projet global de vie sociale et d'animation.

Le projet « Vie sociale, Animation et Soins » vise à garantir aux résidents une vie sociale riche, stimulante et respectueuse de leurs rythmes, capacités et choix personnels. Elle repose sur une conception humaniste de l'accompagnement, selon laquelle l'animation contribue à l'autonomie, à l'expression de soi, au maintien des liens sociaux et, par conséquent au bien-être.

L'animation en gérontologie contribue au respect des valeurs individuelles et collectives au sein de l'établissement en prenant en compte l'environnement, l'état de santé ainsi que les envies et les besoins des personnes accueillies.

L'accompagnement quotidien est effectué du lundi au vendredi à l'EHPAD par les deux animatrices de la Résidence appuyées par des Assistants de Soins en Gérontologie (ASG) dûment formés avec l'intervention ponctuelle de bénévoles ou de partenaires extérieurs.
Les plannings d'activités sont élaborés et diffusés mensuellement par courriel aux familles et aux résidents ainsi que par voie d'affichage dans les locaux de l'établissement. Le détail des activités proposées est également affiché chaque semaine dans les différentes unités.

Une commission animation créée récemment au sein de l'établissement se réunit de manière trimestrielle et s'assure en permanence de la satisfaction des activités proposées.

Le programme d'animation s'appuie sur plusieurs thématiques :

- Les sorties - les échanges : afin d'assurer le lien social. Des sorties de proximité à caractère festif ou culturel sont organisées (spectacle, restaurant, marché, arènes, événements locaux, sortie à la médiathèque, échanges inter-établissement, rencontres intergénérationnelles, etc.), l'achat d'un mini bus pour la structure est en cours.
- Les ateliers - les jeux : des activités divertissantes, dont le but est la stimulation cognitive, sont également développées (jeux de société, ateliers créatifs, ateliers de stimulation de la mémoire, etc.).
- Les activités physiques adaptées en partenariat avec le CCAS, l'établissement ayant également un référent APA (Activité Physique Adaptée).
- Les manifestations : les évènements du calendrier sont organisés tout au long de l'année (anniversaires, repas à thème, barbecues, après-midi musical, décoration de Noël et Pâques, kermesse, etc.).
- La participation à la vie locale : participation à la fête votive de la ville, aux évènements culturels locaux et organisation de la fête de la structure, sorties au arènes, tournoi de joutes, ...

L'établissement entretient des partenariats actifs avec les écoles de la commune, les acteurs culturels et les associations. Les rencontres intergénérationnelles et ces projets partagés favorisent l'ancrage territorial de l'EHPAD, renforcent le sentiment d'appartenance à la

communauté locale et contribuent à lutter contre l'isolement des personnes accueillies. Des tiers lieux ; boutiques éphémères avec vente de produits locaux – Petit Marché de l'EHPAD et autres temps café au sein de l'établissement complètent le dispositif.

L'ouverture aux familles et proches des résidents est un axe important, la dissolution de l'association « les Tamaris » et l'étude de la création d'une nouvelle association des amis de la Résidence Saint Vincent peut être un axe mobilisateur auprès des familles et relancer également le bénévolat.

Tableaux des activités et animations de la Résidence EHPAD SAINT VINCENT :

ACTIVITÉS	ATELIERS	OBJECTIFS
ACTIVITÉS COGNITIVES	• Ateliers « lecture » • Revues de presse • Spectacles • Ateliers créatifs • Ateliers épluchage de légumes et pliage de linge • Médiation animale (de nuit) • Musicothérapie et chants • Ateliers QUIZ • Ateliers cuisine et dégustation • Préparation des repas avec les cuisiniers • Mandalas • Gazette de Saint Vincent	→Solliciter les capacités mnésiques restantes (mémoire récente : compréhension des consignes ; mémoire immédiate : faits récents ; mémoire sémantique : sens des mots ; mémoire procédurale : automatismes, mémoire affective et sensorielle)
ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES	• Lotos • Jeux de société • Rencontres intergénérationnelles • Intervenants musicaux : école de musique et chorale • Accueil de spectacles, d'expositions • Participation à des festivals (Ehpadons-nous) • Evènements festifs (Noël, anniversaires, etc.) • Repas à thème • Sorties • Participation aux festivités organisées sur le territoire : Fête votive, Saint Pierre, … • Atelier spirituel (bénévole)	→Encourager la communication →Permettre l'expression orale de chacun →Faciliter l'ouverture vers l'extérieur →Favoriser du lien avec les autres

ACTIVITÉS	ATELIERS	OBJECTIFS
	• Messe (bénévole)	
ACTIVITES PHYSIQUES	• Ateliers d'activités physiques adaptées • Visites de kinésithérapeutes • Visites d'un ergothérapeute • Mobilité corporelle, éveil corporel • Jeux sportifs	→Prévenir le risque de chute →Préserver l'adresse et la coordination des mouvements →Faciliter les gestes du quotidien →S'approprier son corps
ACTIVITES ARTISTIQUES ET ESTHETIQUES	• Activités manuelles (création de décorations diverses, peinture, mandalas…) • Ateliers bien-être • Pédicures • Coiffeur	→Préserver l'identité de la personne accompagnée →Restaurer l'estime de soi →Travailler la motricité fine (faciliter les gestes du quotidien) →Travailler l'appropriation du corps & le bien-être corporel

Citoyenneté et Expression

L'exercice de la citoyenneté est un acte essentiel. La situation de dépendance ou de handicap ne doit pas exclure les résidents de leur rôle de citoyen. Outre la participation aux élections, chaque résident peut se faire élire au Conseil de la Vie Sociale (CVS) et peut participer, aux commissions mises en œuvre dans l'établissement. La dernière élection du CVS a été effectuée fin 2025.

Une organisation spécifique est mise en place lors des différentes élections (présidentielles, municipales, …) afin de permettre aux résidents d'exercer leur droit de vote.

Culte et Accompagnement spirituel

Les conditions de la pratique du culte y compris la visite de représentants des différentes confessions sont permises par la Résidence.
Un service religieux catholique est proposé dans la chapelle de l'établissement, un jeudi par mois et des rencontres pour l'expression du culte protestant sont mises en place régulièrement.
L'EHPAD Saint Vincent dispose également d'un référent Laïcité qui peut être mobilisé le cas échéant.

Moyens de communication internes et externes

Les résidents reçoivent leur courrier et peuvent en expédier chaque jour de la semaine.
Chaque chambre est équipée d'une ligne téléphonique permettant de recevoir des appels gratuitement. Le wifi est accessible dans l'ensemble des locaux.

Les informations relatives à la vie de la structure sont affichées dans différentes unités de l'établissement (compte rendu du CVS, programmes d'animation, menus etc.). Les comptes rendus des CVS sont envoyés à l'ensemble des familles par emailing et affichés au sein de l'établissement.

La gazette trimestrielle de la Résidence (réalisée par les résidents) constitue le principal support de communication écrit de l'établissement. Elle permet de relayer les actualités internes et de valoriser les activités des résidents.

Un déficit de communication externe de l'établissement est malgré tout à combler, l'établissement ne disposant pas de site internet spécifique et autres réseaux sociaux que ceux de la collectivité, pour valoriser son offre et les modalités d'accompagnement proposées.

▪ Prestations « Restauration »

La restauration sur place est une plus-value historique de l'établissement et s'accompagne de l'utilisation de produits frais, de textures modifiées avec des présentation adaptées de l'enrichissement naturel des denrées, de bilans/réguliers avec l'appui d'une diététicienne à l'aube de 2027.

L'équipe de restauration veille à concilier plaisir, prise en compte des préférences individuelles et sécurité alimentaire.
La préparation des repas est réalisée de façon traditionnelle sur place par l'équipe de cuisine.

Les menus sont établis selon des roulements de cinq semaines et sont affichés hebdomadairement sur les panneaux prévus à cet effet.

Un plan de maitrise sanitaire est mis en place et la cuisine respecte la méthode H.A.C.C.P. dont le but est de prévenir les risques d'hygiène liés à la restauration collective. Des analyses sont effectuées régulièrement par le laboratoire BIOFAQ.

Les régimes alimentaires et textures de repas médicalement prescrits, sont respectés sous la responsabilité du service infirmier. Un travail est mené sur l'élargissement des différentes textures proposées aux résidents ainsi que sur le développement des circuits courts d'approvisionnement des denrées et boissons.

L'équipe soignante propose également une collation dans l'après-midi, et la nuit sur demande.

La qualité des repas est suivie par la Commission Menus/Restauration qui se réunit 8 fois par an et est composée de résidents, de l'équipe pluridisciplinaire et des agents de cuisine. La diététicienne rejoindra cette commission afin de mettre en avant l'équilibre alimentaire

Les familles peuvent partager un repas sur réservation, contribuant ainsi à maintenir des moments conviviaux et des liens essentiels. L'ensemble de l'organisation vise à offrir aux

résidents une expérience alimentaire de qualité, sécurisante et adaptée à leurs besoins et envies.

Les retours des résidents et familles lors de la réalisation de la dernière enquête de satisfaction démontrent un bon niveau de satisfaction sur la qualité des repas.

▪ Prestations « Hôtellerie »

❖ LA LINGERIE :

La fourniture et l'entretien du linge sont une fonction logistique qui doit répondre à deux impératifs :

- Assurer des conditions satisfaisantes d'hygiène et lutter contre le risque infectieux ;
- Assurer des conditions permettant la fourniture du linge en quantité suffisante et assurer le retour du linge propre de chaque résident après son nettoyage.

Le linge hôtelier dit « linge plat » (draps, taies de traversin, taies d'oreiller, couvertures) est fourni et entretenu par un prestataire extérieur.

Le linge personnel, les vêtements des résidents, les gants de toilette et serviettes de table sont marqués et entretenus par l'établissement.

Conscient de l'importance de l'amélioration de cette prestation, l'établissement a diligenté auprès de son prestataire de linge plat KALHYGE, un audit du circuit du linge qui a permis d'identifier les pistes d'amélioration à mettre en œuvre dans le cadre de la norme RABC, méthode normative permettant l'analyse des risques en blanchisserie.

❖ L'HYGIENE ET L'ENTRETIEN DES LOCAUX :

Une équipe d'Agents de Services Hospitaliers (ASH) assure les missions de bionettoyage. L'entretien et l'hygiène des locaux sont une fonction logistique qui doit permettre de :

- Proposer un cadre de vie collectif et privatif agréable d'un point de vue olfactif et visuel ;
- Assurer des conditions d'hygiène satisfaisantes et lutter contre le risque infectieux.

Les chambres et les locaux communs sont nettoyés quotidiennement dans le respect des procédures d'hygiène en vigueur. En cas de chambre en isolement, un protocole spécifique est mis en place.

Ces prestations sont planifiées et réalisées en concertation avec les autres professionnels de la structure pour s'adapter au rythme de vie des résidents.

L'entretien des bâtiments, des installations techniques et des espaces verts est effectué par l'agent technique de l'EHPAD et le cas échéant avec les services techniques de la commune. Cette organisation garantit aux résidents un environnement propre, sécurisé et conforme aux standards de qualité attendus.

▪ Sécurité des biens et des personnes

La situation de vulnérabilité des personnes accueillies est une situation à risque au quotidien. La sécurité des biens et des personnes est une attente implicite d'un EHPAD.

A ce titre, l'établissement met en place des moyens permettant d'assurer la sécurité des biens et des personnes avec des dispositifs de digicode évitant les intrusions intempestives au sein de la structure et dans les espaces sécurisés.

Les résidents disposent d'un système d'appel 24h/24h. Des astreintes administratives et techniques sont organisées en continu.

L'ensemble de l'établissement est accessible aux personnes à mobilité réduite. Des installations adaptées sont en place (main courante dans les couloirs, barre d'appui dans les toilettes).

Le Conseil de la Vie Sociale du 1er septembre 2025 a statué sur la non-acceptation des animaux de compagnie des résidents, toutefois, un accueil des animaux est possible lors des visites des familles et la médiation animale est promue par L'EHPAD Résidence Saint Vincent par le biais d'un projet de médiation animale de nuit.

Assurance responsabilité civile

L'établissement est assuré pour l'exercice de ses différentes activités, dans le cadre des lois et règlements en vigueur. Cette assurance « responsabilité civile » couvre par ailleurs les dommages dont le résident pourrait être la cause.

Respect des biens et effets personnels

L'établissement veille au respect des biens et effets personnels des résidents et organise leur protection dans le respect de leurs droits, de leur autonomie et des dispositions réglementaires applicables. Les modalités de conservation des biens, de prévention des pertes et de gestion des situations particulières sont précisées dans le règlement de fonctionnement et les procédures internes de l'établissement.

NOS ENJEUX

- **Continuer à enrichir l'offre de prestations relatives au développement de la vie sociale au sein de l'établissement et en externe dans un objectif de maintien de l'autonomie**
- **Déployer une politique de communication externe des prestations de l'établissement sur son territoire**
- **S'assurer de la mise en place de tiers lieux au sein de la Résidence permettant une plus grande ouverture de l'établissement à la population de la ville du Grau du Roi**
- **Elargir les textures proposées aux résidents : haché, manger-main, lissé et liquide et s'assurer de la proposition de collation du soir**
- **Lancer un audit du circuit du linge propre et linge sale au regard de la norme RABC**

▪ Organisation interne de l'offre de service

❖ ACCUEIL

Une permanence d'accueil est assurée du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Des astreintes administratives et techniques sont organisées 24h/24h du lundi au vendredi ainsi que la totalité des week-ends et jours fériés par la Direction qui peut diligenter, le cas échéant, des interventions des Services Techniques de la collectivité et se mettre en lien avec les services de l'Etat.

L'établissement est accessible aux familles et aux proches des résidents avec une préférence horaire des visites l'après-midi.

Un dispositif sécurisé via un digicode est mis en place à l'entrée et à la sortie de la Résidence. A leur arrivée, les familles doivent sonner pour que l'accès à l'établissement soit actionné par les professionnels.

Les portes d'accès à la Résidence sont fermées pour la sécurité de tous par le personnel soignant de 21h30 à 6h du matin.

Un registre des visiteurs, placé à l'accueil, est à renseigner pour chaque entrée et sortie (par les familles, les intervenants extérieurs, les entreprises, …).

Admission

Le passage du domicile à l'institution se traduit par la perte de tous ses repères et provoque des perturbations physiques ou psychiques et géographiques qui fragilisent la personne âgée et la rendent encore plus vulnérable à l'apparition de pathologies diverses.

Pour toutes ces raisons l'accueil du résident constitue un élément déterminant dans lequel l'ensemble de l'équipe doit jouer un rôle fondamental.

L'admission au sein de la Résidence est encadrée par un protocole afin de garantir un accueil personnalisé et adapté aux besoins de chaque personne. Elle débute par la réception du dossier administratif et médical, notamment via la plateforme « ViaTrajectoire », permettant une première évaluation de l'autonomie et des besoins spécifiques de chaque personne.

Une visite à domicile (VAD) ou une rencontre au sein de l'EHPAD sont organisées pour l'évaluation de la personne par l'infirmière en pratiques avancées et l'infirmière coordinatrice le cas échéant.

Des renseignements complémentaires peuvent être ainsi demandés à la personne concernée ou sa famille ou au médecin ayant renseigné le dossier médical, cas le plus fréquent. La mise en contact avec une assistante sociale du CCAS peut être également réalisée au regard des aides financières mobilisables par la personne et sa famille.

La décision d'admission est prise par la commission d'admission en fonction des capacités d'accompagnement de l'EHPAD. Elle est composée par les membres suivants : Direction, IDEC, Infirmière en Pratiques Avancées, le Vice-Président du CCAS. Elle mobilise, selon les résidents la psychologue de l'EHPAD.

Le jour de l'entrée, le résident est accueilli par l'équipe administrative et soignante. Un état des lieux de la chambre est réalisé et les documents obligatoires lui sont remis :

- Le livret d'accueil,
- Le contrat de séjour et ses annexes,
- La charte des droits et liberté de la personne dépendante,
- Le règlement de fonctionnement et ses annexes.

Une information sur la désignation d'une personne de confiance et les directives anticipées sont recueillies selon ses souhaits.
Un Soignant Référent est désigné lors de l'admission est devient l'interlocuteur privilégié du résident et de ses proches tout au long de son séjour.

Dans les semaines qui suivent, les professionnels procèdent aux évaluations complémentaires nécessaires et construisent, avec le résident et son entourage, un accueil en douceur, respectueux, et assurant la continuité du parcours de vie.

▪ Personnalisation de l'accompagnement

❖ PROJET PERSONNALISE

L'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (A.N.E.S.M.) reprise par la Haute Autorité de santé, définit comme suit les Projets Personnalisés : *« un projet personnalisé doit être issu d'une évaluation gérontologique, faire suite à une période d'observation pluridisciplinaire, et prendre en compte les attentes de la personne qui peut en permanence exprimer son avis sur le projet. Il ne doit pas être un document formel mais bien un outil permettant de garder trace, d'adapter l'accompagnement, de prendre en compte toutes les dimensions du projet de vie (soin, vie quotidienne, vie sociale, relations, …).*
Il comprend deux étapes : celle du projet de la personne, exprimé par elle, et celle de la réponse à ses demandes personnelles. L'implication de l'usager va de l'expression de ses attentes et de ses avis sur les réponses à proposer à une information adaptée sur ce qui a été compris de ses attentes et les réponses proposées ».

Le projet d'accompagnement personnalisé (PAP) se fonde ainsi sur :

- Le droit à un accompagnement adapté aux spécificités de la personne, à ses aspirations et à ses besoins (y compris de protection), à l'évolution de sa situation (âge, pathologie, parcours, environnement relationnel…), respectant son consentement éclairé (ou, à défaut, celui de son représentant légal) ;
- Le droit d'exercer un choix dans ces prestations adaptées (dans le respect de l'éventuel cadre judiciaire) ;
- Le droit de participation directe du résident ou de son représentant légal à la conception et à la mise en œuvre du projet d'accueil et d'accompagnement qui le concerne.

Chaque projet personnalisé est unique.

Le projet de vie représente pour l'ensemble des professionnels de l'EHPAD, la ligne directrice privilégiant la qualité de vie du résident au sein de l'établissement et la singularité de la personne.

Il s'inscrit dans une approche bienveillante de la personne, dans le respect de la liberté individuelle et de la dignité de chacun en développant l'écoute, afin que les résidents se sentent « comme chez eux ».

Chaque résident se voit proposer un accompagnement personnalisé et le plus adapté possible à ses habitudes et ses attentes pour rester acteur de sa vie. Cette approche individualisée est fondamentale pour améliorer la qualité de vie des résidents et leur offrir un environnement respectueux et stimulant.

Le consentement éclairé du résident est à chaque fois recherché en l'informant, par tous les moyens adaptés à sa situation, des conditions et conséquences de l'accompagnement et en veillant à sa compréhension. Le résident dispose ainsi du libre choix entre les prestations adaptées qui lui sont offertes dans le cadre des dispositions réglementaires en vigueur.

Un processus formalisé.

Le Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP) de chaque résident est élaboré selon une procédure interne formalisée et structurée qui s'appuie sur l'approche Montessori.

La coordination du Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP) est assurée par la psychologue de l'établissement avec l'équipe. Il repose sur une phase d'observation et d'évaluation menée au cours des premiers mois suivant l'admission, mobilisant l'ensemble des professionnels et des outils validés.

Durant cette période, plusieurs évaluations standardisées sont réalisées : la psychologue administre des tests cognitifs tel que le MMSE, et psychiques tels que l'échelle HAD et GDS; l'ergothérapeute évalue la motricité, les praxies, la toilette, la marche et la déglutition ; le kinésithérapeute réalise un bilan moteur et des tests d'équilibre tels que le Tinetti ; les IDE et AS complètent l'évaluation globale par la grille AGGIR, le Pathos, le dépistage nutritionnel MNA, et l'évaluation de la douleur via les échelles comportementales Algoplus et Doloplus.
Ces informations sont tracées dans « NETSOINS » et partagées en équipe.

Sur la base de ces évaluations approfondies, la psychologue élabore un PAP structuré, comprenant des objectifs individualisés, les actions prévues et les ressources internes et externes mobilisables (médecin traitant, IDE réseau plaies, professionnels du DAC, etc.). Le PAP est ensuite présenté au résident et, selon ses souhaits, à son entourage, afin de recueillir son avis et sa signature en toute transparence. Il constitue le référentiel quotidien de l'accompagnement, faisant l'objet de réajustements dès que les besoins évoluent, notamment en cas d'événement intercurrent.

Ce projet est souple, réévalué et suivi régulièrement selon un calendrier et au moins une fois par an, ou en cas d'évènements intercurrents, adapté à l'évolution du résident, ou en respect des demandes de l'intéressé (ou de son représentant légal). La participation du résident ou de ses proches est toujours recherchée pour recueillir de nouveaux souhaits, de nouvelles attentes.

Le projet se présente sous la forme d'un document écrit ce qui permet :

- De consigner les attentes et analyses du résident et/ou de leurs proches s'ils n'y font pas opposition,
- D'y voir figurer la démarche aboutissant aux décisions prises,
- De s'assurer du suivi, de l'évaluation et des modifications apportées.

Un exemplaire est remis au résident pour signature qu'il peut conserver ou confier à l'établissement lequel s'assurera du respect de la confidentialité.

En synthèse, le processus est le suivant :

- **Entretien individuel avec le/la résident(e) :** explication du principe du PAP, recueil d'informations sur l'histoire de vie, sur ce que la personne aime et n'aime pas, sur les habitudes de vie, sur les capacités et sur les attentes / envies.
- **Entretien individuel avec l'entourage :** en présentiel ou au téléphone selon les préférences de la personne, recueil d'informations complémentaires du/de la résident(e).
- **Entretiens avec l'équipe :** recueil d'informations auprès de l'équipe soignante dont le/la référent(e) sur les points de vigilance (ex : état de santé à surveiller) et les aides à apporter au quotidien ; point avec une animatrice sur les activités qui pourraient intéresser le/la résident(e).
- **Rédaction du Projet d'Accompagnement Personnalisé :** mise en forme des informations recueillies sur le document Montessori
- **Présentation du Projet d'Accompagnement Personnalisé, signatures :**
    - Résident(e) : explications, confirmation ou demande de modifications, signature si la personne est en capacité
    - Entourage : explications et signature
    - Professionnels concernés : transmission des informations nécessaires à l'adaptation de leurs pratiques, des objectifs du projet, signature
- **Finalisation :** mise en ligne des objectifs sur le logiciel Netsoins sur la base de la trame du document Montessori

Accompagnement à la fin de vie

La prise en charge de la fin de vie au sein de la Résidence repose sur une approche globale, coordonnée et centrée sur la dignité et le confort de la personne pour répondre aux besoins des résidents et de leurs familles en cette période délicate. Ella fait l'objet d'un processus formalisé.

Dès les premiers signes de fragilité, les professionnels réalisent des évaluations cliniques et psychiques (Algoplus, MMSE, HAD, MNA, tests moteurs…) permettant d'évaluer quotidiennement le confort de la personne sans discontinuité y compris la nuit. L'accompagnement est assuré conjointement par le médecin traitant, l'équipe soignante, la psychologue, sur la base d'une réflexion collégiale permettant au médecin traitant de prendre une décision éclairée. Le référent « Soins palliatifs, fin de vie et HAD » de l'EHPAD est associé à cet accompagnement.

Le personnel sollicite selon les situations, l'équipe Mobile d'Hospitalisation à Domicile (HAD) du CHU de Nîmes et s'appuie sur le Dispositif d'Appui Coordonné (DAC 30).

L'objectif est d'assurer un soulagement optimal des douleurs et symptômes, de préserver l'intimité, de respecter les volontés de la personne et de soutenir son entourage.

La famille est étroitement associée selon les souhaits du résident, informée avec transparence et accompagnée dans cette période sensible. L'équipe veille également à organiser un

environnement calme et sécurisant, propice à un accompagnement respectueux et humain jusqu'au terme de la vie.

Afin de permettre la mise en œuvre des volontés du résident et de sa famille, le recueil des directives anticipées est réalisé le plus souvent possible à la fois sur les aspects matériels et les aspects spirituels.
Les familles ont la possibilité de rencontrer la psychologue de l'établissement. Les soins palliatifs prodigués au sein de l'établissement visent à offrir une fin de vie digne, confortable et paisible aux résidents, en se concentrant sur le soulagement de la douleur, le soutien émotionnel et psychologique, en mettant l'accent sur le confort et la qualité de vie.

▪ Participation sociale, approche inclusive et expression des résidents et des familles

La participation et l'expression des résidents et des familles à la vie de l'établissement est un facteur essentiel d'intégration. La loi du 2 janvier 2002, en plaçant au cœur du dispositif l'usager comme titulaire de droits, a fixé un cadre clair et précis visant à renforcer la participation des résidents au fonctionnement et à la vie des EHPADs.

NOS ENJEUX

- **Favoriser la qualité de l'accueil des nouveaux résidents au sein de la Résidence ;**
- **S'assurer du dépôt, de la gestion et du suivi des admissions des résidents sur le logiciel VIA TRAJECTOIRE**
- **Finaliser la procédure admission de la Résidence, inclure la pré admission sur le domicile et veiller à la traçabilité des informations collectées**
- **Etudier une réponse adaptée pour les résidents et familles de l'EHPAD qui nécessitent un appui administratif pour accéder à leurs droits**
- **Finaliser l'ensemble des projets personnalisés des résidents et s'assurer de leur mise à jour régulière à la suite de situations de rupture ou évènements saillants ou annuellement au plus tard**
- **S'assurer de la connaissance et la mise en œuvre de la procédure relative au projet personnalisé au bénéfice des résidents par l'ensemble des professionnels, des missions du référent PAP**
- **Favoriser l'accompagnement des résidents en fin de vie et harmoniser la conduite à tenir par les professionnels**

L'établissement s'engage à promouvoir une approche inclusive reposant sur l'autodétermination, le pouvoir d'agir et la participation active des personnes accompagnées.

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) est une instance d'expression, consultative, obligatoire pour les établissements. Il est obligatoirement consulté sur le règlement de fonctionnement de l'établissement et du conseil de la vie sociale, le projet d'établissement et la démarche qualité (article D311-15).

Le Décret du 25 avril 2022 est venu renforcer le rôle du CVS et conforter l'expression et la participation des personnes accompagnées au sein des établissements et services médico-sociaux. Le Conseil de Vie Sociale se réunit 3 fois par an.

Il est composé de représentants des résidents, des proches, des professionnels et des élus du CCAS du Grau du Roi.

La Résidence SAINT VINCENT a également mis en place d'autres modalités de participation permettant de recueillir les besoins et expressions des résidents et leurs familles, et favoriser ainsi une adaptation des soins aux besoins des bénéficiaires :

- La commission restauration qui se réunit quatre à 5 fois par an
- La commission animation qui se réunit trimestriellement
- La participation des familles aux projets d'accompagnement personnalisés ;
- La participation des familles aux animations et activités sociales ;
- La participation des familles aux repas festifs (noël, jour de l'an, pâques,…) ;
- Le recueil de la satisfaction des résidents à travers un questionnaire de satisfaction diffusé annuellement auprès des résidents et des familles. On notera lors de la dernière enquête un taux global de participation de plus de 35% .

Un accent particulier de l'établissement est mis sur le bénévolat et l'accompagnement des aidants comme indiqué précédemment en invitant les proches à participer aux activités d'animation de la vie sociale selon leurs désirs et leurs possibilités. Ils apportent un soutien logistique et professionnel aux initiatives organisées par des proches, pour un groupe de résidents (participation aux sorties…). Ils facilitent les sorties et les séjours en famille, si l'état de santé le permet, en mobilisant la psychologue de l'établissement en cas de difficultés.

Les principaux points forts reconnus lors de l'enquête de satisfaction, à la fois par les résidents et les familles sont : la qualité de la relation humaine ; la bientraitance au quotidien ; le professionnalisme des équipes ; la qualité des soins ; une communication fluide ; un environnement de vie propre, agréable et sécurisant ; des animations variées et adaptées ; un accompagnement global perçu comme respectueux et personnalisé.

NOS ENJEUX

- **S'appuyer sur le CVS pour assurer une bonne information autour de la démarche qualité et gestion de risques mis en place**
- **Programmer annuellement au sein de la Résidence, les commissions menus restauration et animation /vie sociale des résidents et familles et définir leur composition**
- **Favoriser et susciter le bénévolat auprès des familles des résidents de l'établissement en créant une association des amis de l'EHPAD Saint Vincent**
- **Développer l'information, l'accueil et l'appui des aidants au sein de la Résidence**
- **Etudier une réponse adaptée pour les résidents et familles de l'EHPAD qui nécessitent un appui administratif**
- **Désigner le médiateur à la consommation en cas de litiges sur les prestations avec les résidents et familles**
- **Systématiser la mise en place des enquêtes de satisfaction annuelles auprès des résidents et familles et élargir cette enquête aux professionnels.**

Partenariats et ouverture sur le territoire

La Résidence s'appuie sur un réseau de partenaires solides et diversifiés sur le territoire afin d'assurer une prise en charge globale, cohérente et sécurisée des résidents.

Le CCAS du Grau-du-Roi est membre de l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale (UNCCAS) et l'établissement participe aux travaux et commissions départementaux et régionaux du secteur.

Cette dynamique partenariale renforce la continuité du parcours de vie, la qualité des soins et l'ancrage territorial de la Résidence et fluidifient le parcours de vie des personnes accueillies.

Cette ouverture et les mutualisations et coopérations engagées nous permettent de compléter notre offre auprès des résidents de l'établissement.

Parallèlement, la formalisation continue de conventions de partenariat avec les acteurs territoriaux soit de manière directe ou en lien avec le CCAS gestionnaire de l'établissement concourent à renforcer les liens déjà existants.

La cartographie des partenaires ci-dessous atteste de cette dynamique que nous souhaitons renforcer par des mutualisations et coopérations nouvelles et par la mise en place d'un répertoire consignant l'ensemble des partenaires et de leurs coordonnées respectives.

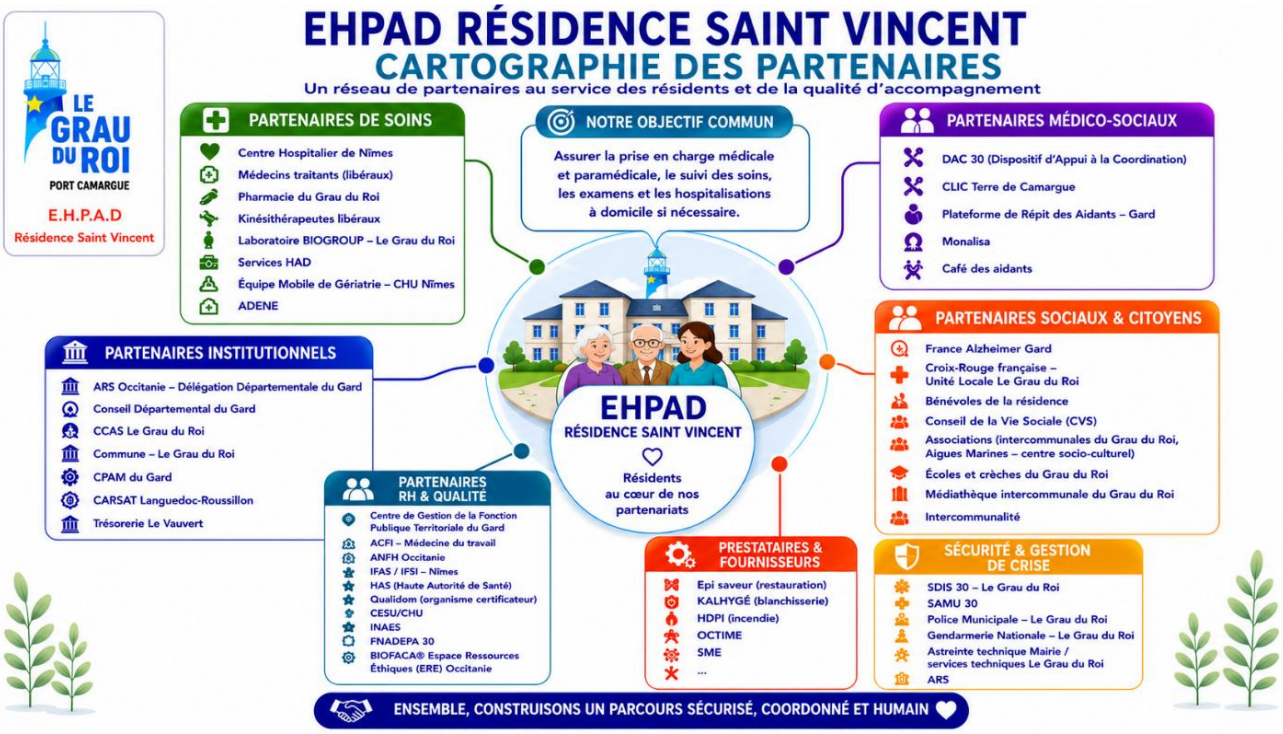

NOS ENJEUX

- **Renforcer la logique de parcours entre EHPAD, médecine de ville et secteur sanitaire ainsi que les actions en matière de prévention de la perte d'autonomie**
- **Veiller à ce que les partenariats contractés par le CCAS vis-à-vis des seniors puissent intégrer systémiquement l'EHPAD dans le futur dans une logique de mutualisation des ressources**
- **Formaliser les conventions de partenariat avec les ESSMS du territoire et les autres acteurs qui favorisent en complémentarité des prestations de l'EHPAD, la fluidité du parcours de la personne âgée"**
- **Réaliser une cartographie complète des partenaires de la Résidence dans tous les secteurs (soins, activités de vie sociale, partenaires de formation, autres ESSMS...)**
- **Solliciter des parrainages et subventions extérieures pour financer les équipements nécessaires aux résidents Renforcer la liaison avec les partenaires du territoire en proposant des prestations complémentaires aux résidents et à leurs familles ;**
- **Réaliser une cartographie complète des partenaires de la Résidence dans tous les secteurs (soins, activités de vie sociale, partenaires de formation, autres ESSMS...).**

5ème partie :

Principes d'intervention et Démarche Qualité

5. PRINCIPES D'INTERVENTION

La formalisation des principes d'intervention a pour objectif d'expliciter les pratiques professionnelles en usage au sein de la Résidence Saint Vincent qui privilégie une approche globale de la personne, et de réaffirmer les droits des bénéficiaires.

Les missions de l'établissement sont en cohérence avec ces principes d'intervention.

▪ Principes d'intervention

❖ POLITIQUE DE RESPECT DES DROITS FONDAMENTAUX

Le respect des droits fondamentaux

L'accueil et le séjour dans l'établissement s'inscrivent dans le respect des principes et valeurs définis par l'arrêté du 8 septembre 2003 relatif à la charte des droits et libertés de la personne accueillie.
Cette charte est affichée au sein de l'établissement et remise lors de l'admission.

La Direction informe les résidents de l'organisation et du fonctionnement de celui-ci et afin de garantir l'exercice effectif des droits et prévenir tout risque de maltraitance, lors de son accueil dans l'établissement.

Ces dispositions sont portées à la connaissance de tous les bénéficiaires, familles et proches sur la base notamment des autres outils de la loi 2002-2 ; livret d'accueil, règlement de fonctionnement, contrat de séjour, personnes qualifiées.

Ces dispositions sont complétées quant à la possibilité de désignation de personnes de confiance et de directives anticipées.

Cette notion du respect des droits au quotidien est réaffirmée dans les valeurs professionnelles de tous les acteurs de l'établissement et nécessite inlassablement une sensibilisation permanente, un dialogue et une réflexion en équipe pluridisciplinaire afin d'étudier l'expression des difficultés éventuelles et des situations rencontrées.

A cet égard :

- Tous les professionnels et intervenants de l'établissement s'engagent à respecter chaque bénéficiaire au regard de ses droits et de ses libertés ;
- Le consentement de la personne âgée, ou celui de son représentant légal est requis pour toute intervention la concernant, les refus sont traces ;
- Concernant la liberté de choix, la majorité des personnes dépendantes sont encore en mesure de donner leur avis sur la totalité ou une partie de l'aide et des soins apportés ;

- Le respect de sa dignité, de sa vie privée, de son intimité, de son intégrité et de sa sécurité ;
- La liberté d'aller et venir des personnes accompagnées qui repose, après délivrance d'une information compréhensible et adaptée, sur le recueil de l'approbation consciente de la personne accompagnée ;
- Le respect du secret professionnel et la confidentialité des informations personnelles, médicales et sociales de sa vie privée. A ce titre, le résident dispose d'un droit d'accès, à l'effacement, d'opposition, de rectification sur les traitements de données le concernant ;
- Les réclamations, les plaintes et les avis des bénéficiaires et de leur famille font l'objet d'attention particulière et de réponses systématiques ;
- L'accès sur demande à toute information ou document relatif à l'accompagnement, incluant le dossier médical ;
- La désignation de personne de confiance, la rédaction de directives anticipées indiquant les souhaits, les conditions de limitation éventuelles ou d'arrêt de traitement annulables ou modifiables, à tout moment ;
- Les conditions de saisine des personnes qualifiées ou du médiateur à la consommation en cas de litige sur les prestations et les tarifs.

L'expression et la satisfaction des parties prenantes

Les résidents sont au cœur de l'ensemble du dispositif d'accompagnement mis en place par l'établissement. Les instances comme le CVS et les différentes commissions donnent la possibilité au résident de s'impliquer et de donner son avis.

L'établissement organise dorénavant chaque année, une enquête de satisfaction auprès des résidents et des familles et de professionnels afin de recueillir l'avis, et les suggestions des parties prenantes sur la qualité des prestations délivrées et contribuer ainsi à l'amélioration des services. La régularité de cette enquête vise à améliorer la qualité de services en continu.

❖ POLITIQUE DE BIENTRAITANCE ET PREVENTION DES RISQUES DE MALTRAITANCE ET DE VIOLENCE

D'après la HAS, « la bientraitance est une culture inspirant les actions individuelles et les relations collectives au sein d'un établissement ou d'un service. Elle vise à promouvoir le bien-être de l'usager en gardant à l'esprit le risque de maltraitance. La bientraitance se caractérise par une recherche permanente d'individualisation et de personnalisation de la prestation. Elle ne peut se construire au sein d'une structure donnée qu'au terme d'échanges continus entre tous les acteurs ».

La politique de bientraitance, implique un certain nombre de principes fondamentaux :

- La bientraitance relève d'une culture partagée du respect de la personne, de son histoire, de sa dignité et de sa singularité ce que reprend l'approche Montessori

- Pour le professionnel, il s'agit d'une manière d'être, de dire et d'agir, soucieuse de l'autre, réactive à ses besoins et à ses demandes, respectueuse de ses choix et de ses refus ;
- L'expression du résident est valorisée ;
- La démarche de bientraitance exige à la fois une réflexion collective sur les pratiques des professionnels et nécessite la mise en œuvre rigoureuse des mesures initiées par cette réflexion et une collaboration entre tous les acteurs d'un accompagnement.

Ces principes sont largement repris dans le cadre du changement amorcé au sein de l'établissement par la mise en œuvre de l'approche « Montessori » qui consiste en un accompagnement global tout en favorisant le rôle du professionnel comme « facilitateur » entre le résident et son entourage.

L'établissement met l'accent sur l'adoption par tous d'une culture de Bientraitance afin que l'ensemble des professionnels partage ces valeurs avec la désignation d'un référent « Bientraitance et Montessori », « Consentement ». A ce titre, une formation « Bientraitance en EHPAD » est d'ores et déjà prévue entre novembre 2026 et janvier 2027 pour l'ensemble des professionnels de l'établissement (cahier des charges élaboré par la directrice de l'EHPAD, formation en Intra, sur mesure, réalisée par le CNFPT), à l'issue de laquelle une charte de la bientraitance spécifique sera finalisée.

Prévention des risques de maltraitance et de violence

L'établissement est engagé dans une politique active et structurée de prévention et de lutte contre la maltraitance, complété par une procédure de gestion des événements indésirables qui garantit la traçabilité, l'analyse et la mise en place d'actions correctives.

Depuis le 1er mars 2026, Le dispositif d'alerte téléphonique 3133 – Ecoute et accompagnement face à la maltraitance concernant les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et, plus largement les adultes en situation de vulnérabilité, est affiché au sein de l'établissement ainsi que la possibilité de contacter le Centre ALMA 30.

Les professionnels sont régulièrement sensibilisés ou formés à la détection des signes de maltraitance, à la communication adaptée et à l'ajustement des comportements dans le respect des droits des personnes accompagnées.
La politique s'appuie également sur des mesures de prévention : sécurisation des accès, gestion individualisée des contentions, recours à la psychologue, analyse pluridisciplinaire des situations complexes et mobilisation de partenaires externes.

Cette politique globale de prévention permet de renforcer la vigilance, d'assurer la protection des résidents et de promouvoir un environnement où respect, bienveillance et éthique guident l'ensemble des actions quotidiennes.

▪ Gestion des paradoxes et questionnement éthique

Le questionnement éthique est un axe de travail de l'établissement et fait l'objet d'échanges impliquant les professionnels, lors des réunions pluridisciplinaires renforçant ainsi les pratiques réflexives des professionnels sont organisées. Une adhésion et une participation aux travaux à l'Espace de Réflexion Éthique Occitanie (ERE Occitanie) sont d'ores et déjà initiées par la Direction.

C'est ainsi que le dilemme liberté / sécurité se pose au quotidien au sein de l'établissement. L'acceptabilité d'un risque « mesuré », « adapté » et « partagé » sur le plan de la personne, son entourage, la société et le Droit impose des compromis qui s'appuient sur un raisonnement humain éthique, clinique et réglementaire.

L'accompagnement fait émerger des situations paradoxales à prendre en compte dans la mise en place de l'intervention auprès de chaque résident :

- Les besoins et attentes contradictoires du résident et de son entourage,
- Le nécessaire respect des habitudes de vie et des contraintes organisationnelles (gestion du coucher, de l'habillage, des repas…),
- Le respect du choix du résident dans le contenu de son accompagnement personnalisé et une éventuelle mise en danger (chutes, hygiène…),
- La liberté d'aller et venir du résident,
- La liberté de mouvements au regard des capacités cognitives (orientation dans l'espace),
- Le besoin croissant de personnel au regard de l'augmentation des besoins d'accompagnement.

NOS ENJEUX

- **Actualiser l'ensemble des outils réglementaires de la Loi 2002-2**
- **Se réapproprier les droits fondamentaux de la Charte de la personne accueillie par les professionnels et veiller à leur mise en œuvre effective**
- **Définir une politique de prévention de la maltraitance et favoriser la déclaration "positive" des faits constatés**
- **Continuer à déployer la politique et les actions de promotion de la bientraitance de manière pluriannuelle en s'appuyant sur l'approche MONTESSORI et sur des programmes dédiés à la promotion de la bientraitance et prévention de la maltraitance**
- **Engager une réflexion sur la mise en place/participation à un comité éthique territorial avec d'autres établissements partenaires.**

▪ Politique d'Amélioration Continue de la Qualité et Gestion des risques

La politique d'amélioration continue de la qualité et gestion des risques est un processus ancien au sein de la Résidence.

La Résidence Saint Vincent et la nouvelle Direction se sont engagées résolument dans une démarche structurée d'amélioration continue de la qualité, reposant sur une organisation et des instances dédiées, sur la désignation d'une responsable qualité et d'une référente qualité, sur la fixation d'objectifs annuels en matière qualité, sur la mise en place d'un comité de pilotage qualité, ainsi que sur la mise en œuvre et le suivi d'un Plan d'Amélioration Continue de la Qualité (PACQ).
La prévention et la gestion des risques constituent un axe transversal de cette démarche.

Dans le cadre de sa politique qualité qui se veut robuste et pérenne, l'établissement a élaboré une cartographie des processus comme ci-dessous visant à structurer et formaliser l'ensemble des activités essentielles liées à l'accompagnement au sein de l'EHPAD. Cette cartographie constitue ainsi un support de pilotage et d'amélioration continue et se décline dans une base documentaire revisitée accessible aux professionnels sur un serveur interne, distincte du Dossier Unique du Résident sur Netsoins.

L'ensemble de la documentation liée aux bonnes pratiques professionnelles, en particulier les protocoles de soins/ hygiène/sécurité, les RBPP (Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles) et leurs synthèses sont à disposition des professionnels.
Une veille réglementaire est effectuée régulièrement, l'établissement étant adhérent à la FNADEPA (Fédération Nationale des Associations de Directeurs d'établissements et services pour Personnes Agées).

L'établissement devant réaliser son évaluation HAS fin 2026, confirme ainsi son engagement dans une dynamique d'analyse et d'amélioration de ses pratiques.

La gestion des évènements indésirables, y compris graves, fait l'objet d'un recueil et d'un traitement formalisé, avec la mise en place d'une instance interne mensuelle d'analyse permettant un signalement aux autorités compétentes le cas échéant. Il en est de même pour les plaintes et réclamations qui font l'objet d'un processus formalisé, le Conseil de la Vie Sociale étant informé par un bilan statistique annuel.

Des enquêtes de satisfaction auprès des résidents et des familles complètent ce dispositif, permettant d'alimenter une démarche d'amélioration continue centrée sur la qualité et la sécurité de l'accompagnement. Une enquête auprès des professionnels est également initiée par le service support des Ressources Humaines de la Collectivité et vient conforter cette démarche. Les résultats devraient être communiqués par le service support courant septembre.

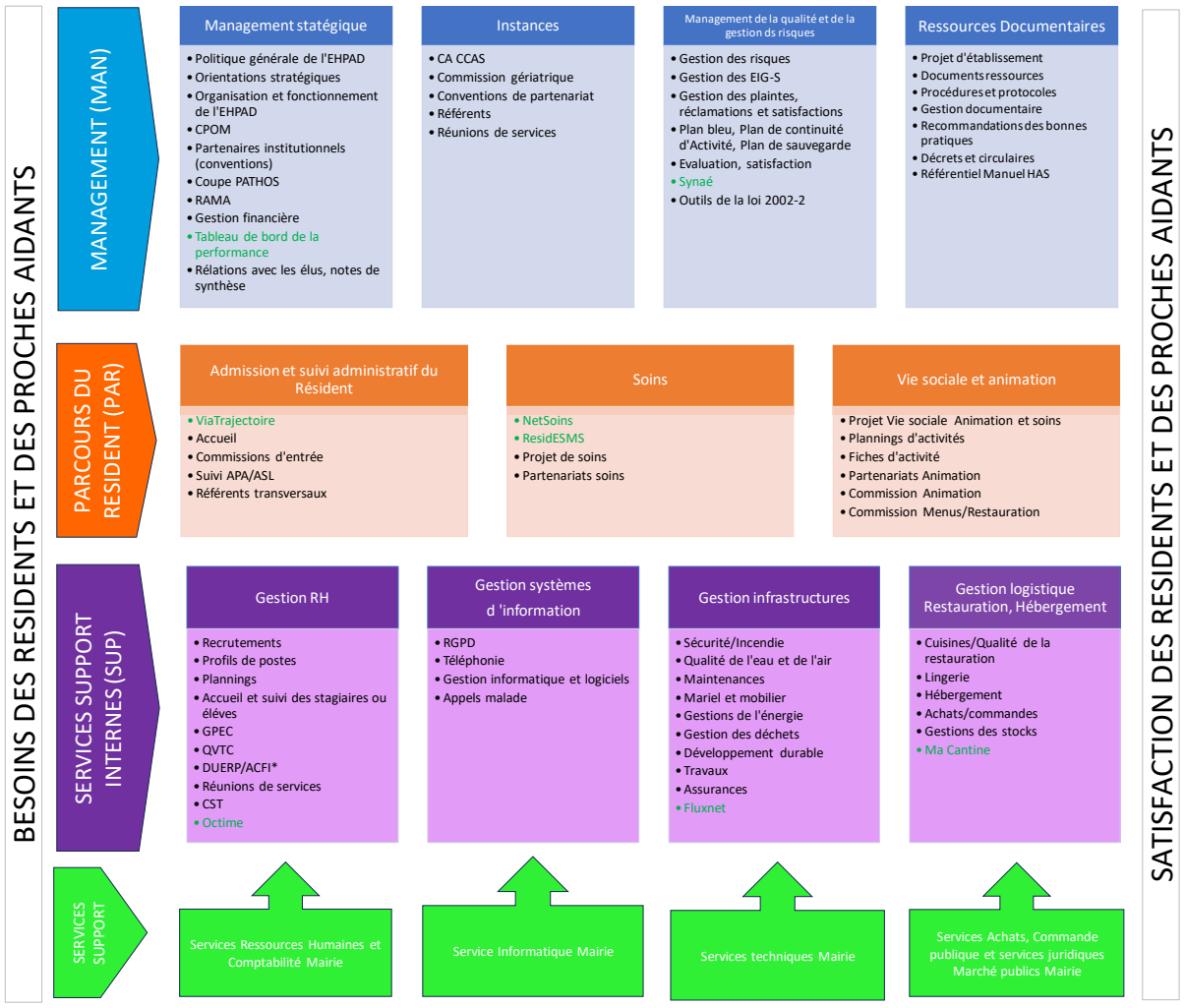

▪ Stratégie et prévention du risque infectieux

L'établissement a mis en place une politique de prévention et de maîtrise du risque infectieux qui lui permet de mesurer son niveau de maitrise et de mettre en place un plan d'actions d'amélioration hiérarchisées.

Des protocoles d'hygiène et de soins sont mis en œuvre et font l'objet d'une collaboration avec des partenaires notamment les équipes du CHU de Nîmes.

Par ailleurs, le partenariat avec l'Équipe Mobile d'Hygiène (EMH) permet la formation régulière des professionnels sur les précautions standard d'hygiène, complétées par la remise des protocoles auprès des nouveaux arrivants.

La gestion des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) est organisée via des prestataires dédiés, même si des axes d'amélioration ont été identifiés, notamment la mise en place d'un local dédié.

Les pratiques de nettoyage et de désinfection sont déterminés par des protocoles spécifiques et la vigilance est portée sur l'hygiène bucco-dentaire, la prévention des infections associées aux soins et la formation continue des professionnels.

La formalisation et l'actualisation du Document d'Analyse du Risque Infectieux (DAMRI) constitue un levier identifié pour renforcer la sécurité sanitaire des résidents et des professionnels.

Concernant les mesures sanitaires de la cuisine, un plan de maitrise sanitaire (PMS) est établi comme indiqué précédemment.

▪ Plan bleu et gestion de crise

La Résidence dispose d'un Plan Bleu et d'un Plan de Continuité d'Activité (PCA) actualisés, documents centraux de la gestion des situations sanitaires exceptionnelles et des crises majeures.
Il intègre la cellule de crise mobilisable si besoin.

Son objectif est de répondre à divers types de crises et de situations sanitaires exceptionnelles pouvant altérer gravement la continuité de l'activité ou la sécurité des résidents, telles que les vigilances sanitaires et épidémies, les ruptures de flux, les incendies, les infections nosocomiales, les actes de malveillance ou de terrorisme, les cyber-attaques ainsi que les catastrophes naturelles et technologiques.

Ce plan garantit que, même en situation exceptionnelle, l'établissement maintient un accompagnement sécurisé, organise la continuité des soins et assure la protection des personnes accueillies, conformément aux exigences nationales.
Il s'articule avec les dispositifs ORSAN, le Plan Vigipirate, le Plan Canicule et le Plan Grand ainsi qu'avec le Plan de continuité d'activité (PCA) et le Plan de sécurisation de l'établissement (PSE).
Le Plan Bleu précise les modalités d'organisation en mode dégradé ainsi que la composition de la cellule de crise, la chaîne d'alerte interne et externe, les responsabilités de chaque acteur, les procédures d'isolement, la mobilisation des ressources, les conduites à tenir en cas de crise épidémique ou climatique, ainsi que les mesures de protection des résidents et des professionnels.
Il est communiqué en interne aux instances et aux autorités de tarification.

L'établissement est également soumis au Plan Communal de Sauvegarde (PCS) mis en place par la collectivité du Grau-du-Roi qui permet de faire face à des situations très diverses : catastrophes majeures atteignant la population, perturbation de la vie collective (interruption

de l'alimentation en eau potable, intempérie, épidémie) accidents plus courants (incendie, inondation).

▪ Sécurité des locaux et équipements

La Résidence Saint Vincent, locataire de la collectivité du Grau du Roi, possède des locaux anciens qui offrent toutefois un cadre de vie sécurisé et adapté à l'accueil de personnes âgées dépendantes, y compris en unité protégée.

La sécurité des bâtiments repose sur le respect des obligations réglementaires en matière de maintenance des installations (chauffage, électricité, ventilation, alarmes, eau, groupe électrogène) et sur la mise en œuvre de procédures internes de prévention. Les locaux sont équipés de dispositifs de sécurité appropriés, et ont reçu l'avis favorable de la commission départementale de sécurité incendie.

Le personnel est régulièrement formé en matière de sécurité incendie et d'évacuation des personnes.
Les consignes de sécurité sont affichées à chaque étage à proximité des postes de lutte contre l'incendie.

Les axes d'amélioration sont identifiés et font l'objet de travaux en continu afin de renforcer la sécurité et le confort des résidents.

▪ Stratégie numérique et système d'information

La sécurisation des données et la conformité au cadre réglementaire, notamment en matière de protection des données personnelles, constituent des enjeux permanents pour l'établissement et un élément clé de sa stratégie numérique tout en limitant les risques liés à la fracture numérique et à la cybersécurité.

L'établissement s'appuie sur un système d'information structuré, au service de la coordination des soins, de la qualité et de sa gestion administrative. Un renouvellement progressif du parc d'ordinateurs et de tablettes est d'ores et déjà mis en place dans le cadre de la vague 2 du Ségur du numérique en santé. Les logiciels Octime pour la gestion des plannings et la solution Berger Levrault pour la gestion administrative et comptable sont également opérationnels.

L'établissement mutualise les compétences du responsable informatique de la collectivité du Grau-du-Roi et ont comme délégué à la Protection des Données (DPO), le Centre de Gestion du Gard. Des correspondants internes au sein de la collectivité et auprès de l'établissement sont également désignés. Une charte informatique précise la conduite à tenir.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Règlement Général de Protection des Données Personnelles (RGPD), l'établissement est membre d'une grappe d'établissements « UniVers Le Numérique » comprenant 17 établissements intégrés dans le programme ESMS Numérique

2025. Il fait l'objet de l'implémentation de la solution logicielle TERANGA ORISHA et sa suite NETSOINS comme Dossier Usager Informatisé (DUI) du résident incluant une messagerie sécurisée, solution qui constitue l'outil central de coordination et de traçabilité des soins. Une optimisation de la saisie par les professionnels pour garantir l'homogénéité des informations est en cours avec des référents internes désignés.

L'établissement effectue un audit SI/RGPD pour l'élaboration du registre des traitements qui débouchera sur un plan d'action associé.

▪ Politique de développement durable et de responsabilité sociétale des entreprises (RSE)

La Résidence Saint Vincent inscrit son fonctionnement dans une démarche de développement durable et de responsabilité sociétale, intégrée aux pratiques quotidiennes et souhaite poursuivre son engagement à minimiser l'impact de ses activités sur l'environnement.

Dans le respect de la réglementation et dans une démarche de développement durable, l'établissement et la commune ont déjà mis en place des circuits spécifiques pour l'enlèvement, le recyclage et le compostage de certains déchets incluant les DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux).

Il en est ainsi des économies d'énergie avec l'utilisation d'éclairages LED dans la Résidence et les économies d'eau avec la généralisation de mousseurs. Une relance du marché sur l'éclairage et le gaz a été également diligenté par la commune, en complément pour étudier les économies possibles dans la perspective du décret tertiaire.

L'établissement veille également à limiter son impact environnemental notamment en restauration avec l'achat responsable de produits locaux et dans l'entretien des locaux effectué uniquement avec des solutions de bionettoyage adaptées. Des centrales d'achat solidaires comme APPOGEES, UGAP et RESAH sont également utilisées par l'établissement, une optimisation des achats et des stocks est recherchée.
La dimension sociétale de l'établissement s'exprime aussi par l'attention portée au cadre et à la qualité de vie au travail des professionnels, à la prévention des risques professionnels (DUERP actualisé annuellement) et à l'ancrage territorial de l'établissement, en lien avec ses partenaires locaux comme précisé ci-dessus.

La formalisation d'une politique RSE plus structurée constitue un axe de consolidation pour renforcer la cohérence entre qualité de l'accompagnement, respect de l'environnement et engagement sociétal.

NOS ENJEUX

- **Définir la politique et les objectifs annuels en matière de démarche qualité et gestion des risques**
- **Formaliser le calendrier annuel des rencontres du comité de pilotage qualité et s'assurer du suivi du PACQ**
- **Organiser la veille documentaire juridique et sectorielle en s'appuyant sur les fédérations partenaires**
- **Structurer la base documentaire avec une arborescence partagée sur la base de la cartographie des processus de la Résidence**
- **Assurer la sensibilisation et l'appropriation par les professionnels des documents et outils de la loi 2002-2 et des recommandations de bonnes pratiques professionnelles (RBPP), lors de temps dédiés**
- **Formaliser la procédure de traitement et de suivi des évènements indésirables (EI) ainsi que celle relative aux plaintes et réclamations et adapter l'outil logiciel NETSOINS pour en faciliter la saisie**
- **S'assurer de la prise en compte de l'ensemble des différents risques infectieux potentiels au sein de l'établissement**
- **Actualiser le Plan Bleu et le Plan de Continuité d'Accompagnement (PCA) annuellement, s'assurer de leur communication interne auprès des professionnels et externe auprès de la DT ARS et le CD 30**
- **Formaliser la stratégie numérique de l'établissement à la suite de l'audit SI/RGPD réalisé et de la protection des données personnelles des parties prenantes**
- **Formaliser la politique de développement durable et RSE de l'établissement**

6ème partie :

Pilotage et fonctions support

6. PILOTAGE ET FONCTIONS SUPPORTS

La Direction met en œuvre une politique en ressources humaines structurée couvrant l'ensemble du parcours professionnel : recrutement, intégration, développement des compétences**,** Gestion des Emplois et Parcours Professionnels (GEPP), Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT), prévention des risques professionnels et dialogue social**.**

L'EHPAD Saint Vincent recrute des personnels disposant des qualités nécessaires à l'exercice de ses missions et veille au maintien d'un haut niveau de qualification au sein des équipes ainsi qu'à leur pluridisciplinarité grâce à la description du poste, de ses tâches et des critères de compétence à partir des référentiels métiers.

Les professionnels qui travaillent au sein de la Résidence sont des agents territoriaux (fonctionnaires ou apparentés) et comptent parmi les 350 agents de la commune du Grau-du-Roi.

L'ensemble des professionnels partage des compétences de base nécessaires à la qualité de service et dispose du diplôme requis lorsqu'il est exigé par un texte législatif ou réglementaire pour exercer la fonction.

❖ LES ROLES ET FONCTIONS DE CHACUN SONT CONNUS ET LES LIENS HIERARCHIQUES BIEN IDENTIFIES.

Chaque agent dispose d'une fiche de poste afin de le guider dans ses tâches quotidiennes, ce document décrit son rôle et sa responsabilité dans l'accompagnement des résidents. Il est de nature à évoluer en fonction du développement des besoins des personnes accueillies.

Organigramme, fonctions et délégations

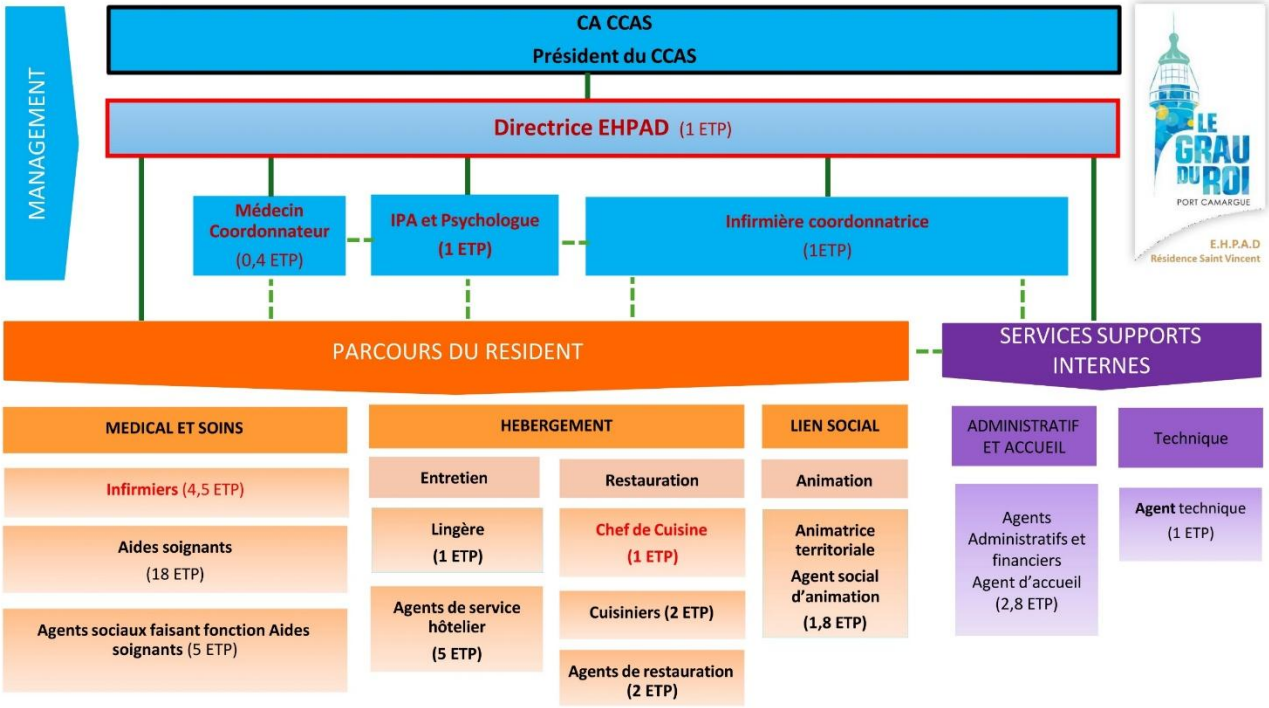

❖ EQUIPE DE PROFESSIONNELS

L'EHPAD s'appuie sur des agents aux fonctions et compétences plurielles pour répondre aux impératifs organisationnels, à même d'assurer un accompagnement de qualité des résidents :

En 2025, la Résidence Saint Vincent comptait une équipe de 45 ETP.

Le personnel salarié est composé de :

- Personnel administratif : Directrice, agents administratifs et d'accueil, un agent technique mis à disposition par la collectivité
- Personnel médical et soignant : médecin coordonnateur (en cours de recrutement), infirmière coordinatrice (IDEC), Infirmière en Pratique Avancée (IPA), psychologue, infirmiers (IDE), aides-soignants (A.S.),
- Personnel d'entretien et de restauration : lingère et agents de service Hôtelier (ASL), Chef de cuisine, cuisiniers et agents de restauration,
- Personnel d'animation

La Directrice dispose d'une délibération de l'organisme gestionnaire qui précise les compétences et les missions confiées par délégation à ce professionnel.

Elle rend destinataires d'une copie de ce document les autorités publiques qui ont délivré l'autorisation des établissements ou services concernés, ainsi que le Conseil de la Vie Sociale visé à l'article 311-6.

Ce document précise la nature et l'étendue de la délégation, notamment en matière de :

- Conduite de la définition et de la mise en œuvre du projet d'établissement ou de service ;
- Gestion et animation des ressources humaines ;
- Gestion budgétaire, financière et comptable en application des articles R. 314-9 à R. 314-55 ;
- Coordination avec les institutions et intervenants extérieurs.

❖ LES AUTRES INTERVENANTS

Intervenants extérieurs

L'établissement fait appel à des médecins et intervenants libéraux et paramédicaux pour satisfaire des besoins en matière de soins, rééducation et soins d'hygiène : ergothérapie, kinésithérapie, pédicure /podologue, gymnastique adaptée ainsi qu'à de nombreux intervenants professionnels et des bénévoles selon les activités d'animation et de vie sociale proposées par la Résidence.

De nombreux prestataires de service interviennent également. L'entretien du linge (linge plat, vêtements des résidents et tenues professionnelles) est sous-traité à une entreprise extérieure KALHYGE.

Stagiaires et apprentis

L'établissement est également « terrain de stage » et d'apprentissage pour des apprenants et est en lien avec les centres de formation spécialisés situés sur le territoire.

L'équipe de direction participe à des jury et comité de pilotage de formation.

Chaque année, principalement dans le cadre de formations sanitaires et sociales, l'établissement accueille des stagiaires dans les différentes catégories d'emplois de la Résidence.

En 2026, l'EHPAD a déjà accueilli et accompagné 31 stagiaires ou élèves dont 2 en provenance de Belgique dans le cadre du programme européen ERASMUS.

FORMATIONS	NOMBRE DE STAGIAIRES
Agent de fabrication - cuisine	**1**
Aide logistique en collectivité - ASH	**1**
Ambulancier	**1**
Aide soignants	**1**
BAC PRO ANIMATEUR ENFANCE ET PERSONNES AGEES	**2**
BAC PRO Accompagnement Soins et Services à la Personne	**5**
BAC PRO Service aux Personnes et Animation des Territoires	**7**
CAP Agent Accompagnant Grand Age	**1**
Infirmier	**9**
Stage immersion France Travail Aides-Soignants	**3**

Un planning d'intégration et de réalisation du stage des stagiaires est défini à l'avance et l'ensemble des professionnels en est informé.

Le recrutement d'apprentis est également valorisé par l'établissement au regard de ses besoins.

Un livret d'accueil est mis en place par la Direction qui reprend les informations essentielles pour l'intégration de ces derniers au sein de la structure.

L'EHPAD dispose d'un référent « Accueil des stagiaires ».

▪ Gestion des emplois et parcours professionnels

La politique de formation est un outil clef dans la gestion des ressources humaines de l'établissement. Elle permet notamment de façon opérationnelle de structurer la formation autour d'un Plan de Développement des Compétences (PDC) annuel, en tenant compte des orientations de l'établissement et des souhaits des personnels.

La politique de formation s'appuie notamment sur les ressources du CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) à la fois OPCO (Opérateur de compétences) et organisme de formation pour les collectivités publiques.
La formation est un levier pour conforter l'implication et la mobilisation des équipes. Elle permet de :

- Décrypter les fonctionnements, les comportements,
- S'adapter à la mixité des pathologies à accompagner, à la prévention des comportements réactionnels,
- Comprendre les besoins et écouter les demandes des résidents, voir ces derniers comme acteurs de leur propre vie,
- Favoriser la bientraitance en s'appropriant les recommandations de bonnes pratiques professionnelles (RBPP) de l'HAS,
- Accompagner au mieux la fin de vie.

L'établissement a défini des orientations pluriannuelles pour la montée en compétence de ses salariés sur les années à venir :

- Poursuivre la promotion de la bientraitance en s'appuyant sur l'approche Montessori notamment,
- Renforcer les compétences en lien avec les soins techniques dans tous les domaines (hygiène, manutention, accompagnement de fin de vie et soins palliatifs et la qualification de nouveaux ASG (Assistants de Soins en Gérontologie)
- Poursuivre les actions relatives à la connaissance des pathologies psychiatriques et psycho gériatriques des résidents
- Poursuivre la sécurisation du système d'information.

Un programme de formations "flash", piloté par la direction (Directrice, IDEC et IPA) est mis en place tout au long de l'année, selon les attendus réglementaires (RBPP) et les besoins des professionnels, en mobilisant les ressources et compétences internes de l'établissement.

NOS ENJEUX

- **Actualiser l'organigramme et les fiches de postes de l'ensemble des professionnels**
- **Anticiper la gestion prévisionnelle des emplois et la montée en compétences des professionnels au regard de l'évolution des pathologies et de la dépendance des résidents**
- **Renforcer et structurer le plan de développement des compétences en fixant des orientations pluriannuelles**
- **S'assurer de la formation et de l'accompagnement des professionnels sur la connaissance des maladies neurodégénératives en lien avec la psychologue de l'établissement**
- **Décliner un programme de formation "flash" selon les acquis et besoins des professionnels**

Recrutement et intégration

Les nouveaux salariés sont intégrés dans l'établissement de façon progressive. Ils reçoivent toute l'information nécessaire à une prise de fonction dans de bonnes conditions. Un livret d'accueil des nouveaux professionnels et de stagiaires est formalisé en ce sens.

La fiche de poste ainsi que la fiche de tâche et les protocoles de base sont remis selon les emplois.
Il est prévu plusieurs jours de formation en doublon afin de faire connaissance avec la structure, les résidents, l'organisation et le fonctionnement, dans les meilleures conditions, avant de travailler en autonomie.

La polyvalence est de mise pour l'ensemble des salariés qui sont dans leur ensemble, au contact permanent des personnes accompagnées. Ce principe est fondamental et rappelé avant toute embauche.

❖ **DES TUTEURS REFERENTS SONT DESIGNES QUI FACILITENT L'INTEGRATION DES NOUVEAUX SALARIES ET DES STAGIAIRES AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT.**

La Direction est en recherche permanente de nouveaux profils salariés qu'elle souhaite fidéliser et s'attache également à repérer les intervenants extérieurs susceptibles de compléter ses besoins.

▪ Evaluation individuelle des compétences

L'établissement déploie des entretiens d'évaluation professionnelle annuels afin de cibler au plus près les besoins en compétences des professionnels en poste, les adapter à l'évolution des besoins de la population accueillie. Des demandes individuelles peuvent conduire à la mise en place de formations certifiantes et diplômantes.

▪ Management : dynamique et interdisciplinarité

La Direction de la Résidence a mis en place un processus d'interdisciplinarité qui comprend dialogue et échange de connaissances, d'analyses, de méthodes entre l'ensemble des professionnels.
En effet, c'est en appréhendant les situations de façon globale, en les reliant entre elles et sans compartimenter les connaissances et les disciplines professionnelles que nous répondons au mieux aux personnes accompagnées.

A ce titre, le souhait de la Direction est de de favoriser un changement de culture avec un projet de « vie sociale, animation et soins » commun à même de faciliter l'accompagnement des résidents et l'harmonisation dans les pratiques professionnelles avec l'appui de l'approche Montessori.

Une réflexion est également conduite sur l'organisation du temps de travail et la constitution d'un pool de remplacement pour limiter l'appel à l'intérim.

La désignation de référents transversaux au sein de la Résidence, dans les domaines de la qualité, de la bientraitance et Montessori, laïcité, éthique, consentement, incontinence, plaies et cicatrisation, nutrition, accueil des stagiaires pour les principaux constitue également un vecteur de communication entre professionnels.

Ces interactions permettent un véritable enrichissement mutuel entre les professionnels autour de pratiques harmonisées et partagées tout en favorisant l'expérimentation de nouvelles pratiques le cas échéant. Des analyses de pratiques professionnelles (APP) viendront compléter ce processus en intelligence collective.

Moments importants dans l'organisation du service, les réunions rythment l'action pluridisciplinaire des professionnels en mettant en place un dialogue et des échanges quotidiens.
Ces réunions donnent à l'équipe toute son envergure en faisant un lieu de concertation, de réflexion garant d'une cohérence de l'intervention des professionnels incluant équipes et contre équipes.

Tableau des réunions

TYPE DE RÉUNION	JOURS ET FREQUENCE	DUREE	PROFESSIONNELS CONCERNÉS
Transmissions	4 fois par semaine	30 min	IDE, AS, IDEC, médecin coordonnateur, psychologue, animatrices(1/mois)
Réunion ASH	1 fois par mois	1 H 30	Equipe ASH, Direction, IDEC
Réunion Cuisine	1 fois par mois	1 H 30	Equipe de cuisine, Direction, IDEC
Point Administratif et financier	1 fois par mois	1 H 30	Equipe administrative, accueil, Direction
Point Animation	1 fois par mois	1H	Equipe d'animation, ASG, Direction, agent d'accueil, bénévoles
Réunion AS jour et nuit	3 fois par an	1H	Aides-soignants, IDEC, IPA, Médecin Coordinateur, Direction
Réunion IDE	3 fois par an	1h	IDE, IDEC, IPA, Direction
Projet de vie individualisé	1 fois par an		Psychologue, résident, famille, AS référent et tout agent parmi IDE, animateurs, IDEC, Agent administratif, direction, IPA, médecin coordinateur
Réunion Pharmacie	1 fois par an	1H	IDEC, IPA, médecin coordinateur IDE, personnel de la pharmacie
Commission Accueil stagiaires et tutorat	2 fois par an	1h	Direction, IDEC, Référent Accueil stagiaires, tuteurs et maîtres de stage
Commission RETEX chute / Evénements Indésirables	1 fois par mois	1H	Référent chute (AS, IDE), IDEC, médecin coordonnateur
Commission Référents transversaux	3 fois par an	2 H	Référents transversaux, Direction, Médecin coordonnateur, IDEC, IPA, Référente qualité
Commission gériatrique	1 fois par an	1H	Médecin coordinateur, médecins traitants, kinésithérapeutes, IDE, IDEC, IPA, Direction
Point info RH et qualité (Réunion cohésion, communication interne)	1 fois par semaine	30 min	Direction Tous les professionnels sont invités. Point info doublé : équipe/contre-équipe
Réunion de Coordination Interne	2 fois par mois	2H	IDEC, IPA, médecin coordinateur, Direction

TYPE DE RÉUNION	JOURS ET FREQUENCE	DUREE	PROFESSIONNELS CONCERNÉS
Réunion du COPIL Qualité	1 fois par mois	1H	Directeur, Responsable qualité (IDEC), Médecin coordonnateur, IPA, Psychologue, AS, 1 membre CVS Famille, Référente qualité.
Réunion du CVS	3 fois par an	3H	Représentants des résidents et familles, direction, représentant des professionnels, IDEC, IPA,… selon Ordre du jour
Commission Menus Restauration	Toutes les 6 semaines	1H	Membres de la commission
Commissions animation	Tous les 2 mois	1H	Membres de la commission
Réunion de CST (Mairie)	3 fois par an	2 H	Elus du CST, Maire, directeurs, DRH
Réunion CA CCAS	6 fois par an	2 H	Membres du CA CCAS + Direction CCAS + Direction EHPAD
Réunion de CODIR Mairie	1 fois par semaine	3 H	Directeurs de l'ensemble services ou annexes de la collectivité
Réunion apprentissage (le cas échéant)	3 fois par an	30 min	Maîtres de stage, IDEC, Directrice, apprentis, établissements scolaires ou organismes de formation

▪ Politique de prévention des risques professionnels et Qualité de Vie des Conditions de Travail

L'EHPAD mène une politique active de prévention des risques professionnels et de promotion de la qualité de vie au travail afin de garantir des conditions d'exercice sûres, ergonomiques et soutenantes pour les professionnels.
L'établissement s'engage ainsi dans une démarche continue visant à protéger la santé des professionnels, renforcer leurs compétences, soutenir leur bien-être et maintenir un environnement de travail sécurisé, cohérent avec les exigences de la HAS et les besoins du terrain.
L'évaluation et la prévention des risques professionnels s'appuie sur le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) est mis à jour annuellement et sert de base au plan d'actions déployé dans l'établissement. Les principaux risques identifiés concernent les troubles musculosquelettiques liés à la mobilisation des personnes dépendantes, les risques psycho-sociaux, les risques infectieux, les chutes, la manutention de charges et l'exposition aux produits chimiques.

Pour assurer la sécurité et le bien-être des agents plusieurs mesures et dispositifs sont effectifs au sein de l'établissement et de la collectivité :

- La mise en place d'un forum santé, de séances de sport, séances de pilate mises en place par le Comité des œuvres sociales (CNAS) de la collectivité,
- La sensibilisation à la prévention des risques professionnels, un référent prévention est désigné au sein de l'établissement, un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) est également mandaté par la collectivité pour conduire des inspections et des actions de contrôle en matière de santé et de sécurité au travail ;
- La manutention d'objets et équipements repose sur la limitation des charges, l'aménagement ergonomique des postes et l'usage d'équipements motorisés ;
- La mobilisation et le transfert des résidents qui utilisent des équipements adaptés (lève-personne, verticalisateur, lits et chaises réglables) et nécessitent parfois l'intervention de deux professionnels, avec un réaménagement des chambres et une évaluation régulière des capacités des résidents ;
- L'utilisation s'équipements et le port d'EPI, avec prévention des chutes et glissades. Les risques biologiques et infectieux sont gérés par l'usage de protections individuelles, le lavage des mains, la gestion des déchets infectieux et la vaccination ;
- Des protocoles, ventilation, signalisation et équipements adaptés. L'ergonomie au poste de travail et l'usage d'ordinateurs incluent mobilier réglable et formation sur les postures ;
- Un appui de la psychologue pour prévenir les risques psycho-sociaux, favorisant la parole, la cohésion et la gestion du stress ;
- Des formations flash régulières (hygiène, bientraitance, troubles du comportement, fin de vie, mobilisation) et d'un accompagnement renforcé des nouveaux salariés lors de leur intégration.

L'établissement souhaite introduire des APP (Analyses des Pratiques Professionnelles) pour les professionnels de l'établissement dispensées par un intervenant extérieur.

Dialogue social

L'établissement n'adhère pas à une convention collective du secteur, le droit du travail s'applique, le règlement intérieur du personnel est en cours de réactualisation. Le lanceur d'alerte est désigné dans le cadre d'une convention avec le Centre Départemental de Gestion.

Le dialogue social s'inscrit dans une volonté de transparence, de concertation et de coopération avec l'ensemble des professionnels. L'établissement entretient des relations régulières avec les représentants du personnel à travers les instances dédiées, notamment Comité Social Territorial (CST) de la collectivité qui se réunit 4 fois par an.

Le dialogue social est également alimenté par des échanges réguliers au sein des équipes, que ce soit lors des réunions, des transmissions, ou des temps d'accompagnement à la qualité. Ces échanges visent à favoriser un climat social serein, fondé sur le respect mutuel, la valorisation des compétences et l'écoute des besoins du terrain pour renforcer la qualité de vie au travail, à prévenir les risques psycho-sociaux et à inscrire l'équipe dans une démarche collective, cohérente et centrée sur la qualité de l'accompagnement des résidents.

Ces espaces permettent d'exprimer les difficultés, de partager les pratiques professionnelles, de faire remonter les besoins et d'identifier des pistes d'amélioration. La Direction s'attache à maintenir une communication accessible et réactive, en associant les professionnels aux décisions lorsque cela est pertinent.

NOS ENJEUX :

- **Définir une politique en matière de gestion des ressources humaines et qualité de vie au travail**
- **Renforcer le tutorat des nouveaux salariés et actualiser le livret d'accueil à destination des stagiaires, sécuriser les recrutements dans une vision à moyen terme**
- **Recruter un MEDCO au sein de la Résidence et s'assurer de la présence des intervenants libéraux**
- **Réfléchir à une organisation et des modalités d'accompagnement pour les professionnels susceptibles de faciliter l'accompagnement des résidents (formation, Montessori) et l'harmonisation dans les pratiques professionnelles**
- **Réfléchir aux leviers d'optimisation de l'organisation du temps de travail pour améliorer et harmoniser les prises en soins et l'amélioration continue des conditions de travail**
- **Elaborer le tableau des réunions internes reprenant l'ensemble des temps institutionnels avec les parties prenantes**
- **Actualiser la liste des références transversales au sein de la Résidence et communiquer sur les missions des professionnels concernés auprès de l'ensemble des professionnels**
- **Favoriser un dialogue social permanent et poursuivre les actions favorisant la qualité de vie et des conditions de travail des professionnels**
- **Actualiser le règlement intérieur du personnel du CCAS et de la Résidence Saint Vincent**
- **Introduire les APP (Analyses des Pratiques Professionnelles) pour les professionnels de l'établissement**
- **Assurer la mise à jour annuelle du Document Unique Risques Professionnels (DUERP) et sa connaissance par l'ensemble des salariés**

7ème partie :

Perspectives à 5 ans

7. OBJECTIFS D'EVOLUTION, DE PROGRESSION ET DE DEVELOPPEMENT

▪ Objectifs d'évolution du projet d'établissement

La démarche engagée pour l'élaboration du projet d'établissement de la Résidence Saint Vincent a été effectuée dans une visée de réflexion commune autour d'objectifs prioritaires et partagés, tout en valorisant les actions déjà engagées au sein de la Résidence.

Les objectifs d'évolution définis autour du nouveau projet d'établissement 2026-2031 s'articulent autour de 4 axes stratégiques déclinés en objectifs opérationnels puis dans un PACQ (Plan D'amélioration Continue De La Qualité) qui fait l'objet d'une actualisation régulière.

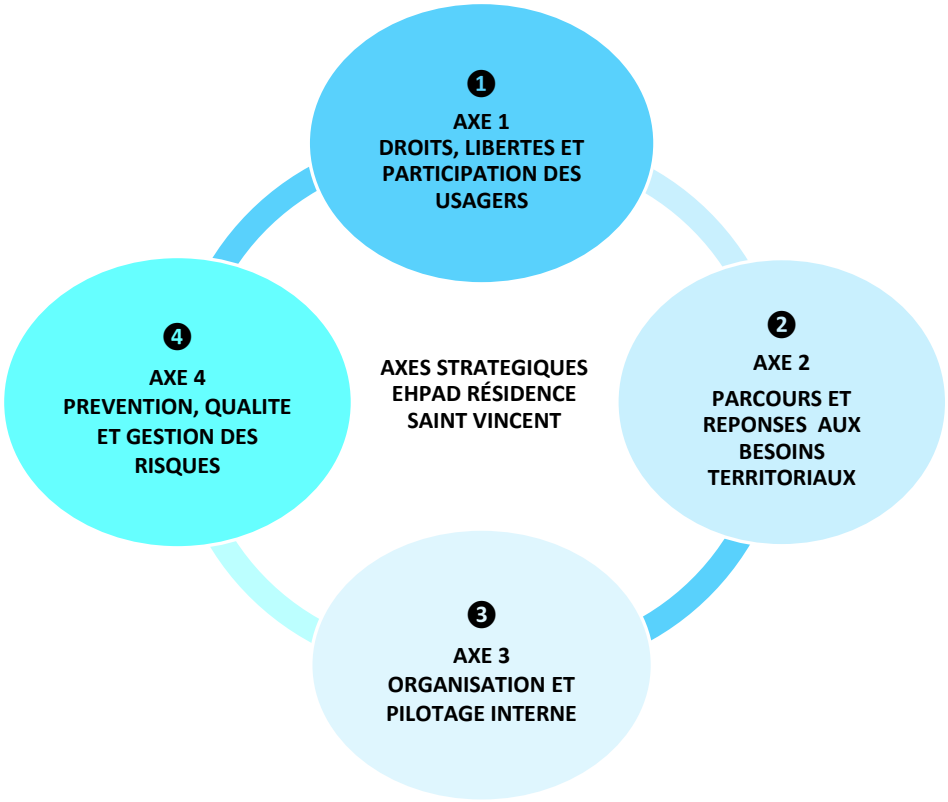

AXE 1 – DROITS, LIBERTES ET PARTICIPATION DES USAGERS

1.1 Garantir un cadre de vie et des espaces adaptés pour les résidents

1.2 Garantir les droits, favoriser l'expression et la participation des résidents et des aidants familiaux et s'assurer de leur satisfaction

AXE 2 - PARCOURS ET REPONSES AUX BESOINS TERRITORIAUX

2.1 Garantir la pérennité et le développement de l'établissement sur son territoire

2.2 Renforcer et diversifier les modalités d'accompagnement et prestations de l'établissement

2.3 Accompagner et favoriser la préservation de l'autonomie des résidents dans une approche inclusive

2.4 Développer les partenariats et la mutualisation avec les autres acteurs territoriaux

AXE 3- ORGANISATION ET PILOTAGE INTERNE

3.1 Harmoniser les pratiques professionnelles au bénéfice de l'accompagnement des résidents

3.2 Définir une organisation des ressources humaines favorisant la coordination et la continuité des soins

3.3 Renforcer la professionnalisation des équipes et anticiper la Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP)

AXE 4- PREVENTION, QUALITE ET GESTION DES RISQUES

4.1 Optimiser la démarche d'amélioration continue de la qualité de gestion des risques

4.2 Déployer la stratégie numérique et de développement durable de l'établissement

4.3 Promouvoir une politique de promotion de la bientraitance de prévention des risques de maltraitance et de violence

▪ Circulation de l'information

La participation des résidents, des familles et des salariés de la Résidence Saint Vincent à l'élaboration du projet d'établissement 2026-2031, a été rendue effective au travers :

- De la réunion de lancement de la démarche,
- De l'implication et de la participation des professionnels aux travaux des groupes de travail,
- De leur présence au comité de pilotage,
- De l'enquête de satisfaction annuelle,
- De leur présence lors de la restitution des axes de travail en juin 2026.

Les objectifs d'évolution partagés avec l'ensemble des instances de l'établissement ont été présentés lors du Conseil de Vie Sociale du 16 septembre et validés par le Conseil d'Administration du CCAS du Grau du Roi du 14 octobre2026.

Une synthèse du projet d'établissement est également disponible à l'accueil auprès de l'ensemble des familles et des partenaires.

Suivi et actualisation du projet d'établissement

Les objectifs d'évolution définis dans le projet d'établissement 2026/2031 feront l'objet d'un suivi et d'une actualisation annuelle dans le rapport d'activité de l'établissement en lien avec les actions d'amélioration nées de la prochaine évaluation HAS, garantissant une continuité dans l'amélioration continue des prestations offertes à chaque résident accueilli au sein de la Résidence.

Le processus d'actualisation reste continu, impliquant les parties prenantes de l'établissement, et doit être flexible pour répondre aux enjeux internes et externes.

CONCLUSION

Le nouveau projet d'établissement 2026-2031 fixe les orientations stratégiques de l'EHPAD Saint Vincent pour les 5 ans à venir et constitue la feuille de route pour l'ensemble des acteurs de la Résidence.

Construit avec le concours de l'ensemble des parties prenantes, il est le fruit d'une réflexion collective, volontaire et d'une confrontation de points de vue concernant le mode de fonctionnement de l'établissement et les évolutions à apporter.

Il clarifie nos missions, nos valeurs et nos objectifs tout en intégrant la démarche de prévention interne et de lutte contre la maltraitance et la promotion de la bientraitance.

Loin d'être figé, il servira de socle à l'évolution de nos pratiques professionnelles et à l'adaptation de notre établissement face aux transformations du secteur et aux nouveaux partenariats à construire.

ANNEXE 1 : LISTE DES ABREVIATIONS

ACFI	Agent Chargé de la Fonction d'Inspection
ADJ	Accueil de Jour
AFGSU	Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence
AGGIR	Autonomie Gérontologie Groupes Iso-Ressources
AMP	Aide Médico-Psychologique
ANAP	Agence Nationale d'Appui à la Performance
ANESM	Agence Nationale d'Evaluation Sociale et Médico-sociale
APP	Analyse de Pratiques Professionnelles
ARS	Agence Régionale de Santé
AS	Aide-soignant
ASG	Assistant de Soins en Gérontologie
ASH	Agent de Service Hospitalier
CA	Conseil d'Administration
CASF	Code de l'Action Sociale et Familiale
CDG	Centre de Gestion des collectivités
CHU	Centre hospitalier Universitaire
CNFPT	Centre National de la Fonction Publique Territoriale
CNAS	Comité des œuvres sociales de la collectivité
COPIL	Comité de pilotage
CNAS	Comité national d'action sociale
CST	Comité Social Territorial
CPOM	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
CPTS	Communauté Professionnelle Territoriale de Santé
CRT	Centres de Ressources Territoriaux
CSE	Conseil Social et Economique
CVS	Comité de la Vie Sociale
DAC	Dispositifs d'Accompagnement Coordonné
DACQ	Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité
DAMRI	Démarche d'Analyse et Maîtrise du Risque Infectieux
DARDE	Document d'Analyse des Risques liés à la Défaillance en Energie
DASRI	Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
DLU	Dossier de Liaison Urgence
DGAS	Direction Générale de l'Action Sociale
DPO	Délégué à la Protection des Données
DUERP	Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels
DUI	Dossier Unique Informatisé
EHPAD	Etablissement d'Hébergement pour personnes âgées dépendantes
EI	Evénements Indésirables
EIG	Evénements Indésirables Graves
EMH	Equipe Mobile d'Hygiène
ETP	Equivalent Temps Plein
EPI	Equipement de Protection Individuelle
ES	Etablissements de Santé
EREO	Espace de Réflexion Éthique Occitanie

ERASME	Equipe Référente d'Appui à la sécurisation et l'optimisation de la prise en Charge Médicamenteuse
ESSMS	Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux
FNADEPA	Fédération Nationale des Associations de Directeurs d'établissements et services pour Personnes Agées
GED	Gestion Electronique des Documents
GEPP	Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels
GIR	Groupe Iso Ressource
GMP	Gir Moyen Pondéré
HACCP	Hazard Analysis and Critical Control Point
HAD	Hospitalisation A Domicile
HAS	Haute Autorité de Santé
HPST	Hôpital, patients, santé, territoire (loi HPST)
IDE	Infirmier(e) Diplômé(e) d'État
IPA	Infirmière en Pratique Avancée
IDEC	Infirmier(e) Diplômé(e) d'État Coordonnateur
MEDCO	Médecin coordonnateur
MMS	Mini Mental Test
MND	Maladies Neuro-Dégénératives
NPI	Inventaire neuropsychiatrique
OMEDIT	Observatoire des Méd, Dispositifs médicaux et Innovations thérapeutiques
OPCO	Opérateur de Compétences
PAP	Projet d'Accompagnement Personnalisé
PACQ	Plan d'Amélioration Continue de la Qualité
PCA	Plan de continuité des activités
PCS	Plan Communal de Sauvegarde
PDA	Préparation de Doses Administrées
PDC	Plan de Développement des Compétences
PFR	Plateforme de Répit
PHV	Personnes Handicapées Vieillissantes
PMP	Pathos Moyen Pondéré
PPI	Plan Pluriannuel d'Investissement
PRS	Projet Régional de Santé
PSE	Plan de Sécurisation de l'établissement
QVCT	Qualité de Vie et Conditions de Travail
RAMA	Rapport d'Activité Médical Annuel
RABC	Méthode permettant l'analyse des risques de contamination en blanchisserie
RBPP	Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles
REX	Réunions de Retour d'expérience
RGPD	Règlement Général de Protection des Données
RH	Ressources Humaines
RSE	Responsabilité Sociétale Des Entreprises
SST	Sauveteur Secouriste du Travail
UHR	Unité d'Hébergement Renforcée
UNCCAS	Union nationale des centres communaux d'action sociale
UP	Unité Protégée

ANNEXE 2 : METHODOLOGIE D'ELABORATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT

La Direction de L'EHPAD Saint Vincent a souhaité se faire accompagner pour la réactualisation de son nouveau projet d'établissement, et a choisi le cabinet **AVIANCE CONSEILS** demeurant à Alès (30) reconnu pour son action auprès des personnes âgées pour effectuer ce travail dans une double volonté de :

- Bénéficier d'un œil neuf sur l'organisation, son fonctionnement et ses pratiques,
- Inscrire le projet d'établissement dans un processus participatif au long cours en lien avec l'ensemble des salariés et partenaires de l'établissement.

La méthodologie mise en œuvre a veillé à associer l'ensemble des acteurs de l'établissement au comité de pilotage (COPIL) et aux groupes de travail pour élaborer le projet d'établissement.

❖ LE ROLE ET LA CONSTITUTION DES DIFFERENTES INSTANCES

Les référents

Madame Valérie BIANCARDINI, Directrice, et Madame Candide DURAND, Référente Qualité, ont assuré la supervision de l'élaboration du projet d'établissement en lien avec le cabinet et les équipes.

Le comité de pilotage

Un comité de pilotage a été constitué de manière à être représentatif de l'ensemble des acteurs de l'établissement Celui-ci a validé les différentes phases d'élaboration, de rédaction et de validation du Projet d'établissement.

✓ **Rôle du comité de pilotage**

Son rôle a consisté à effectuer les travaux suivants :

- Dresser le bilan du projet d'établissement précédent,
- Déterminer la forme du projet d'établissement 2026-2031,
- Choisir les thématiques prioritaires à traiter,
- Donner des directives aux groupes de travail,
- Valider les propositions des groupes de travail.

✓ **Composition du Comité de Pilotage**

La composition du comité de pilotage a été voulue pluridisciplinaire pour l'ensemble des services de l'EHPAD comme suit :

- Jean-Pierre FILHOL - Adjoint au Maire / Vice-Président du CCAS
- Valérie BIANCARDINI - Directrice EHPAD
- Laury JACQUINOT – IDEC, Responsable Qualité
- Delphine ROBERT – Infirmière en Pratique Avancée (IPA)
- Elise ROBERT – Psychologue
- Représentants familles et résidents
- Candide DURAND – Agent administratif et financier, Référente Qualité

Les groupes de travail

Quatre groupes de travail ont été constitués, animés par le cabinet, avec comme mission de :

- Se positionner sur les thématiques proposées ci-dessous en termes de postures et pratiques professionnelles,
- Proposer des objectifs et des actions d'amélioration.

✓ Rôle des groupes de travail

Leur mission a consisté pour chaque thématique à effectuer les travaux suivants :

- Reprise de l'existant : (CPOM, ancien Projet d'établissement, actions en cours),
- Identification de (s) problématiques et du positionnement des équipes,
- Projections à court terme, moyen terme et long terme.

✓ Composition des groupes de travail et thématiques abordées

Groupe de travail salarié n° 1 :

- Valérie BIANCARDINI – Directrice
- Laury JACQUINOT – IDEC, Responsable Qualité
- Alexandre DJORDJEVIC – Médecin Coordonnateur
- Delphine ROBERT – Infirmière en Pratique Avancée
- Elise ROBERT – Psychologue
- Sylvie RIGAUD – Directrice CCAS
- Coralie CHAPEL – Directrice Ressources Humaines de la Collectivité
- Candide DURAND – Référent Qualité

Groupe de travail salarié n° 2 :

- Delphine ROBERT – Infirmière en Pratique Avancée
- Maryline ALAMO – Agent d'Accueil
- Dominique CROZE – Agent de Cuisine
- Sandra ZAMORA – Animatrice
- Marjorie GAYME – Infirmière
- Marie-Laure MARTIN – Aide-Soignante
- Romain CHABANEL – Aide-Soignant
- Karine HAMELIN – Représentant Agents au CVS / Aide-soignante de nuit
- Laury JACQUINOT – IDEC, Responsable Qualité
- Candide DURAND- Référente Qualité

Groupe de travail salarié n° 3 :

- Valérie BIANCARDINI – Directrice
- Alexandre DJORDJEVIC – Médecin Coordonnateur
- Candide DURAND – Référent Qualité
- Rachel FAIVRE – Lingère / Référente ASH
- Jordane VANLOO – Animatrice
- David REYMOND – Infirmier
- Sylvain INFANTE – Agent Technique
- Térévan DELLAC – Agent Administratif
- Natacha ISPIZUA – Agent Cuisine/Plonge + Polyvalente
- Yasmina DAUCHY – Aide-soignante
- Camille FAURE - Aide-soignante

- Sandrine BRIANCHON - Aide-soignante

Groupe de travail salarié n° 4 :

- Elise ROBERT – Psychologue
- Candide DURAND – Référent Qualité
- David REYMOND – Infirmier
- Sandra ZAMORA – Animatrice
- Marie Caroline VIDAL – Aide-Soignante
- Candide LEPIGOCHER – Aide-Soignante
- Cécile DESRIAUX – Aide-Soignante
- Jennifer DESTARAC – Aide-Soignante

❖ PLANIFICATION DES TRAVAUX

L'élaboration du projet d'établissement s'est déroulée entre les mois de novembre 2025 à juin 2026.

La planification initiale a été complétée par des temps de travail avec la Direction de l'établissement afin de faire une lecture et une analyse approfondie des éléments issus des groupes de travail et ainsi finaliser l'écriture du projet d'établissement.

Les axes de travail du projet d'établissement ont été présentés aux professionnels le 22 juin 2026 ainsi qu'au CVS du 16 septembre 2026.

La validation du projet d'établissement par le Conseil d'Administration du CCAS date du 14 octobre 2026.

CALENDRIER

DATE	MODALITE	ACTEURS	HORAIRES
Mercredi 1er octobre 2025 Mardi 04 novembre 2025	Cadrage de la mission Etat des lieux	Direction	
Mercredi 03 décembre 2025	Mise en place du COPIL 1 Présentation au personnel	Membres du comité de pilotage Ensemble du personnel	De 9h00 à 12h30 De 14h00 à 15h30
Mardi 13 janvier 2026	Groupe 1 Groupe 2	Groupes salariés	De 9h00 à 12h00 De 14h00 à 17h00
Mercredi 14 janvier 2024	Groupe 3 Groupe 4	Groupes salariés	De 9h00 à 12h00 De 14h00 à 17h00
Mardi 17 février 2026	Groupe 1 Groupe 2	Groupes salariés	De 9h00 à 12h00 De 14h00 à 17h00
Mercredi 18 février 2026	Groupe 3 Groupe 4	Groupes salariés	De 9h00 à 12h00 De 14h00 à 17h00
Mercredi 15 avril 2026	COPIL 2	Membres du comité de pilotage	De 09h00 à 12h30
Mercredi 15 avril 2026	Rencontre Direction pour priorisation des objectifs	Direction	De 14h00 à 17h00
Lundi 22 juin 2026	COPIL 3	Membres du comité de pilotage	De 09h00 à 12h30
Lundi 22 Jun 2026	Restitution auprès des professionnels	Ensemble du personnel	De 14h00 à 15h30
Jeudi 16 septembre2026	Présentation au CVS	Membres du CVS	A 14 heures
Mercredi 14 octobre 2026	Validation du projet d'établissement	Conseil d'Administration CCAS	A 18 heures